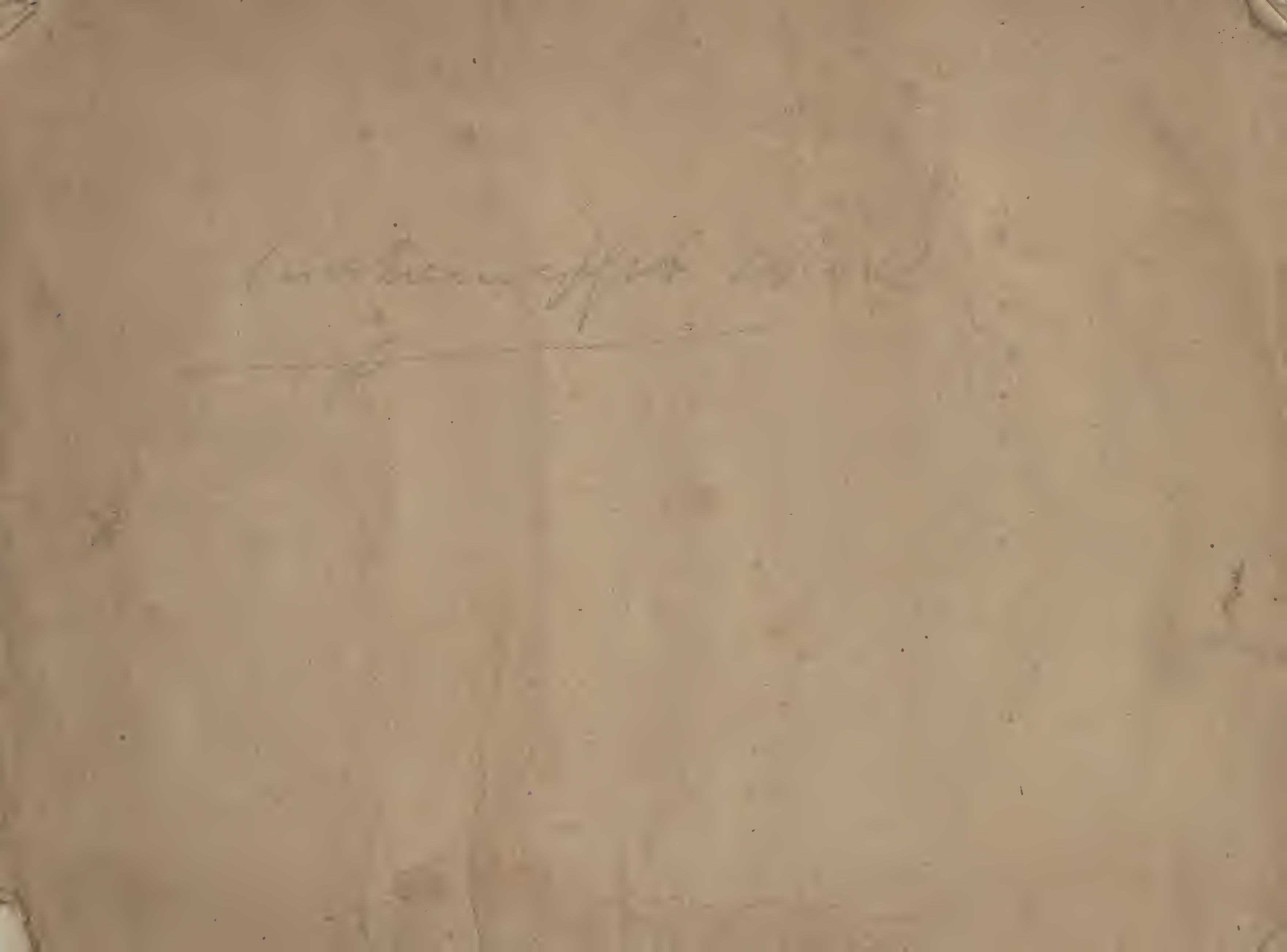


[1595] = FIRST ?

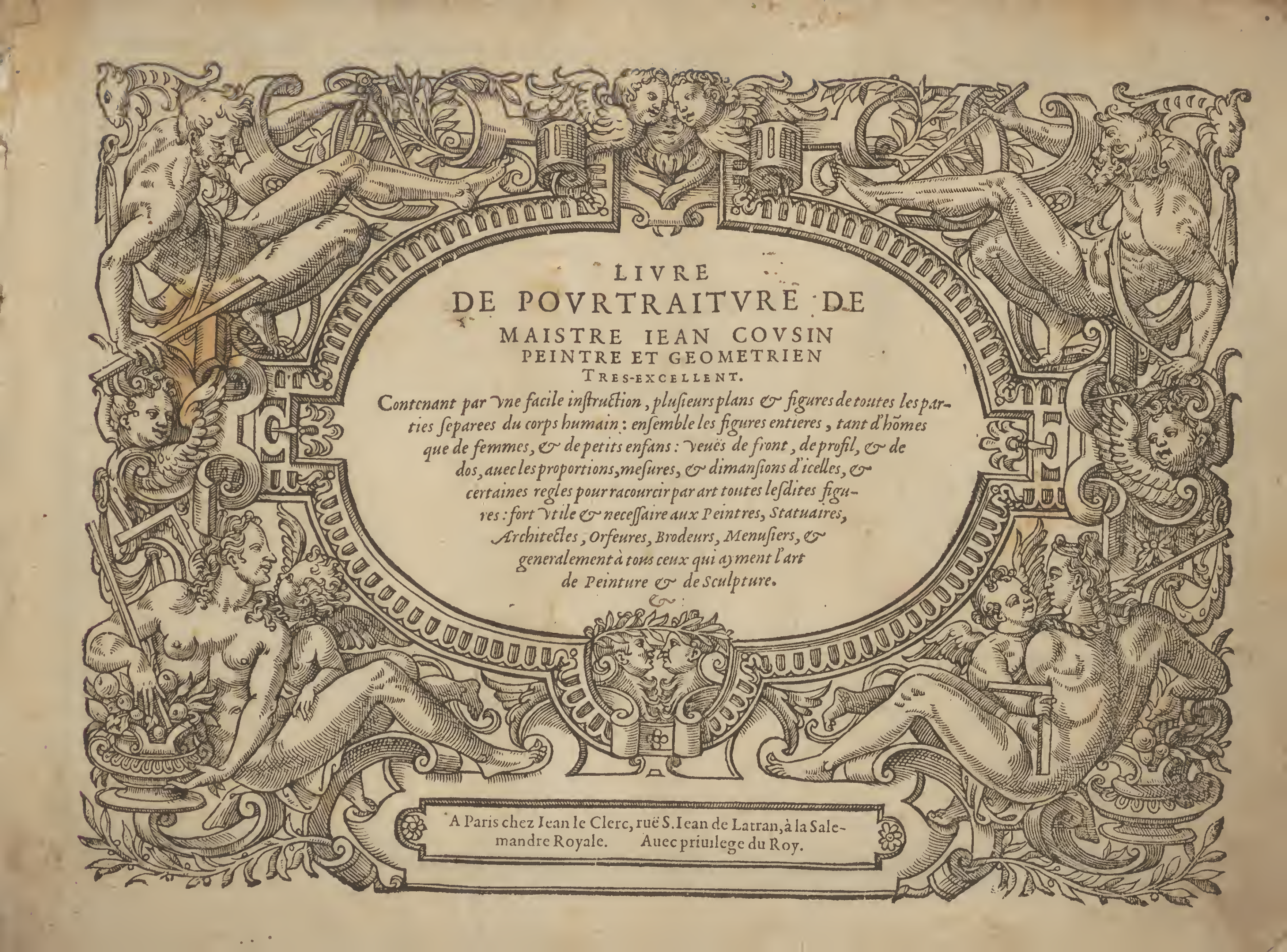
1610 = ? SECOND

or 1603

THEREFORE = ? THIRD or ? FOURTH

2750 —

7839.



LIVRE DE POVRTRAITVRE DE MAISTRE IEAN COVSIN PEINTRE ET GEOMETRIEN TRES-EXCELLENT.

Contenant par vne facile instruction, plusieurs plans & figures de toutes les parties separees du corps humain: ensemble les figures entieres, tant d'hõmes que de femmes, & de petits enfans: veuës de front, de profil, & de dos, auec les proportions, mesures, & dimansions d'icelles, & certaines regles pour racourcir par art toutes lesdites figures: fort vtile & necessaire aux Peintres, Statuaires, Architectes, Orfeures, Brodeurs, Menusiers, & generalement à tous ceux qui ayment l'art de Peinture & de Sculpture.

&

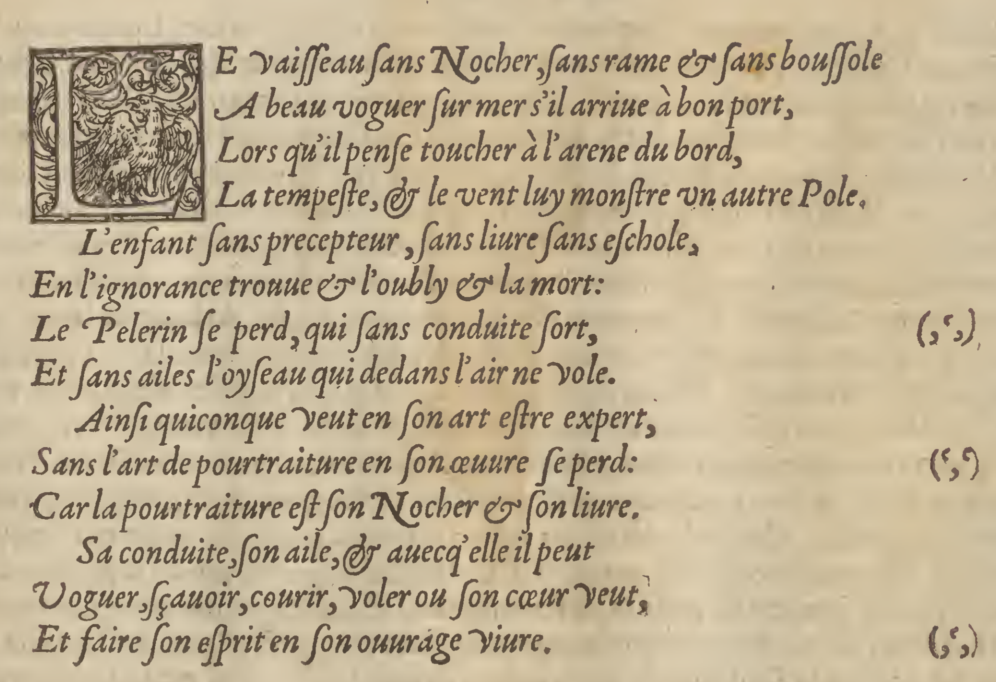
A Paris chez Iean le Clerc, ruë S. Iean de Latran, à la Salemandre Royale. Auec priuilege du Roy.

Ce present Livre appartient
a Philippe Gilguith

AV LECTEVR, AMATEVR DE POVRTRAITVRE.

LE Philoſophe, qui nommoit le premier fondement de la peinture, le miroir de la mere de toutes choſes, me ſemble luy auoir donné vne Epithete bien honnorable, & non diſcordant de ſes effets. Dedans quelle glace auſſi, ou quel Criſtal, peut-on mieux recognoiſtre les reſſemblances des choſes creees, qu'en l'induſtrieuſe varieté de la pourtraiture? Les Corinthiens qui diſent qu'vn de leurs compatriottes en fut l'inuenteur, la nommerent la ſeconde nature & l'ornement plus exquis de l'vniuers: à la verité il n'y a rien (comme dict Vitruue) qui embeliſſe, repare, & decore d'auantage les ouurages des hommes que la Peinture, qui donne de l'enrichiſſement à toutes choſes, ſans qu'aucuns luy puiſſent rẽdre la pareille. C'eſt pourquoy les Empereurs anteſeculaires l'ont miſe deuant la Sculpture, & recherché auec deſpens & diligence les labeurs, & les fruicts des iournees des Peintres, qui eurent du bruit de leurs regnes, iugeãs que leurs palais & leurs demeures auguſtes n'eſtoient que des baſtimens, attendans la perfection où la Pourtraiture eſpargnoit ſon excellence. Il ſe lit meſmement qu'ils gageoient des Peintres & portraieurs, qu'ils faiſoient venir de loing pour faire orner de diuerſitez de figures, les Colomnes, les Arcs triomphaux, & les Portaux que le pays leur erigeoit pour leur gratifier leurs ouations, & pour embellir les Temples, où ils rendoient graces aux dieux de leurs victoires qu'ils vouloient eſtre miſes & expoſees aux yeux de la poſterité par ces admirables artifices. Ces conſiderations m'ont eſmeu à ouurir les voyes par leſquelles pourroyent marcher ceux qui deſirent atteindre & paruenir à la delectable perfection de la peinture. Ce que ie croy auoir faict ayant mis en lumiere les œuures de feu monſieur Couſin, homme recognu tres-capable par ceux qui honorent ce bel art, leſquelles ie te preſente pour en faire ton profit, & t'auancer en la cognoiſſance de ſes perfections qui paſſent la Sculpture & les exercices de tous les arts, qui trauaillent apres l'imitation des choſes veuës. A Dieu.

SONNET.



LE vaisseau sans Nocher, sans rame & sans boussole
A beau voguer sur mer s'il arriue à bon port,
Lors qu'il pense toucher à l'arene du bord,
La tempeste, & le vent luy monstre vn autre Pole.
L'enfant sans precepteur, sans liure sans eschole,
En l'ignorance trouue & l'oubly & la mort:
Le Pelerin se perd, qui sans conduite sort,
Et sans ailes l'oyseau qui dedans l'air ne vole.
Ainsi quiconque veut en son art estre expert,
Sans l'art de pourtraiture en son œuure se perd:
Car la pourtraiture est son Nocher & son liure.
Sa conduite, son aile, & auecq'elle il peut
Voguer, sçauoir, courir, voler ou son cœur veut,
Et faire son esprit en son ourage viure.

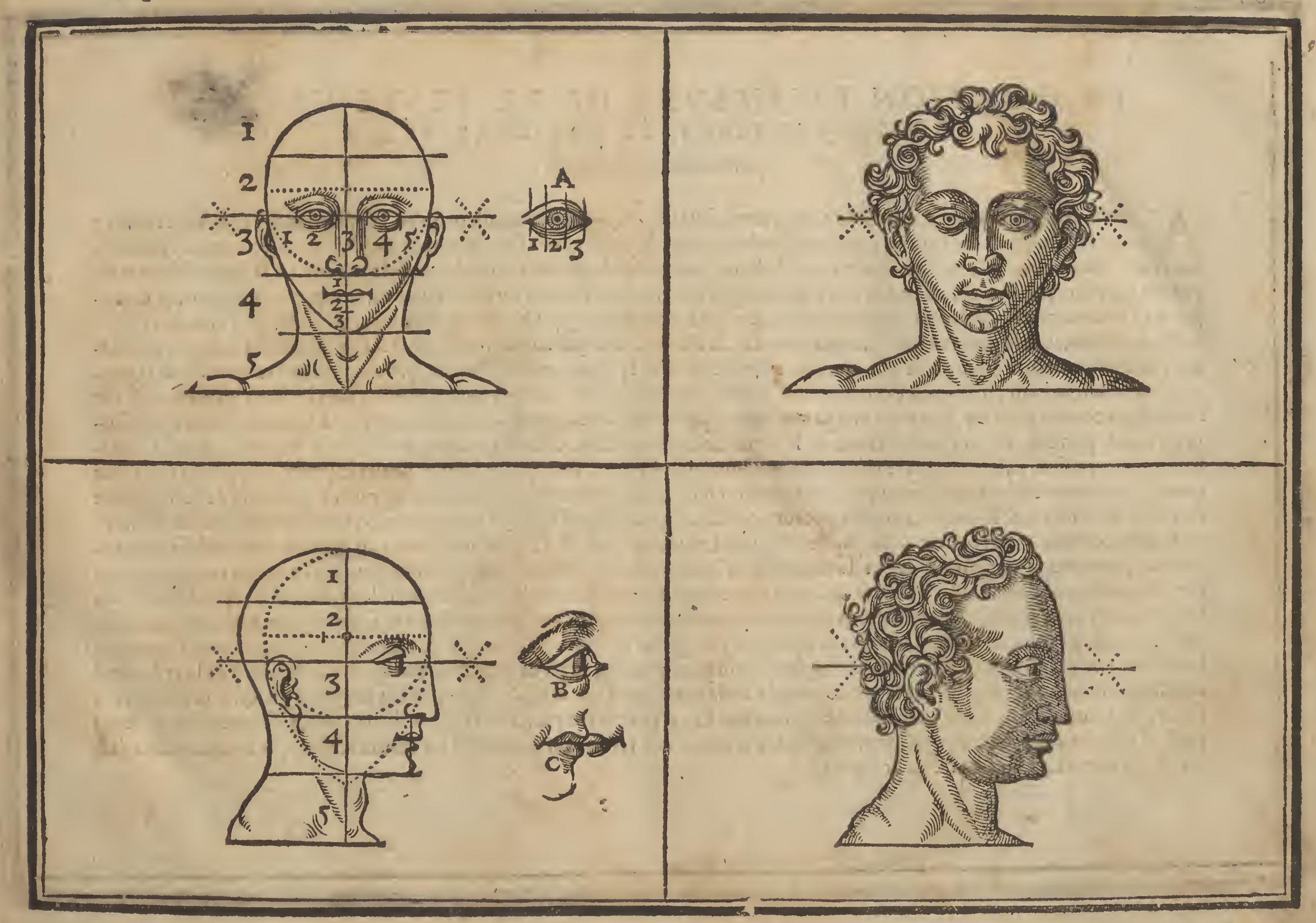
PROPORTION ET MESVRE DE LA TESTE VEVE DE FRONT, ET PARTICVLARITEZ D'ICELLE.

LA teste veuë de front ou par deuant, se depeint par le moyen d'vn cercle ou tour de cõpas la moitié duquel est de ligne apparente, l'autre moitié est de ligne punctee de la ligne diametrale à niueau punctee, posant la pointe du compas sur l'extremité d'icelle, se forme le traict de la ioüe d'vn costé iusques au menton par vne ligne courbe, faisant le semblable à l'opposite, se forme l'autre ioüe, qui nous donne l'ouale en pointe, comme vn œuf, puis trauersant le cẽtre du cercle iusques à l'intersection des deux lignes courbes qui nous forment les iouës par vne ligne perpendiculaire sur icelle, faut marquer quatre mesures egales, qui sont marquees dehors l'ouale 1.2.3.4. & sur la ligne du milieu qui separe l'ouale en deux, faire les yeux ayant diuisé ladite ligne en cinq parties, sur la seconde & quatriesme partie; & l'œil sera diuisé en trois parties, dont la partie du milieu sera le tour de la prunelle, comme il appert à l'œil separé marqué A, puis à la tierce mesure sur la perpendiculaire, faut former le nez de l'espace d'vn œil, continuant sur ladite perpendiculaire la quatriesme partie qui est depuis le nez iusques au menton, la faut diuiser en trois, & sur la premiere partie faut former la bouche, prenant la mesure du coin de l'œil, puis le nez iusques à la prunelle de l'autre, la formant vn arc turquois, & les aureilles depuis la ligne des yeux iusques à la ligne du nez, & la grosseur du col, de la moitié de la teste, comme il se void en la figure où n'y a que le traict, duquel on en fait celle qui est ombragee.

PROPORTIONS ET MESVRES DE LA TESTE VEVE DE COSTE OV PROFIL, ET PARTICVLARITEZ D'ICELLE.

LA teste veuë de costé ou profil, se faict par les mesmes mesures que la precedente, mais faut sur la ligne Diagonale punctee du cercle puncté, reculer le centre second du premier de la mesure de l'oil pour en auoir le derriere de la teste, puis faut tirer vne petite ligne perpendiculaire procedante de la ligne oculaire, faisant le milieu de l'ouale, iusques à la tierce partie hors ladite ouale, pour former le nez aussi: pareillement faut tirer vne petite ligne perpendiculaire du nez, ioignant le cercle puncté, iusques à la quarte partie, faisant le menton, diuisant ladite petite ligne perpendiculaire en trois parties, & sur la premiere faut former la bouche, & n'en prendre que la moitié, comme il appert à la bouche separee marquee C, & l'œil aussi se forme d'vne moitié comme la bouche, ainsi qu'il appert à l'œil separé marqué B, & le col de la grosseur de la precedente teste. Pour le regard du poil & cheueux, cela se fait à la volonté, commençant à la premiere partie d'enhaut, & auec le mesme traict, & les mesmes mesures on en faict l'autre teste auec ses ombres.

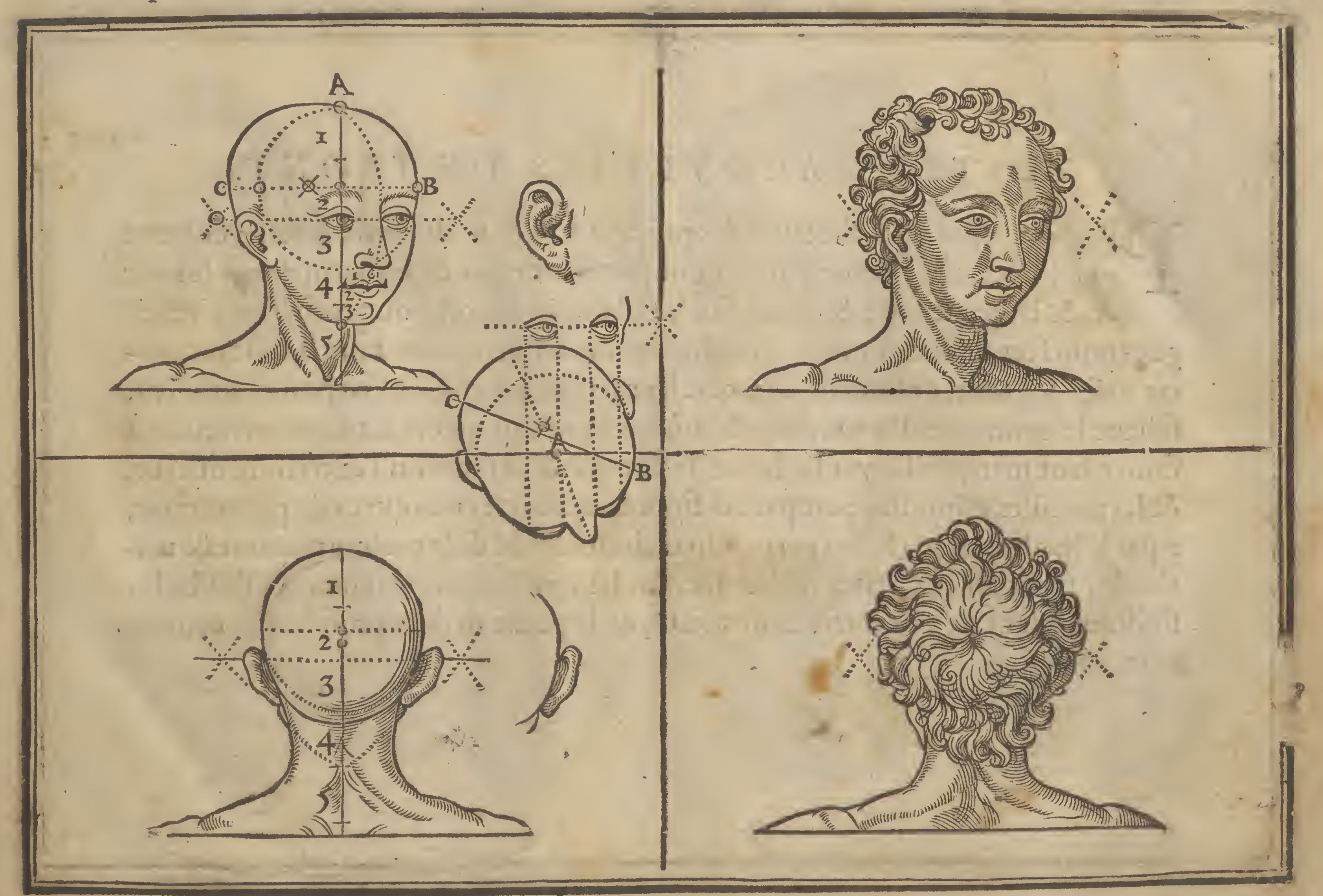
Proportions & meſures de la teſte veuë de front, & de coſté ou profil, & particularitez d'icelle.



PROPORTION ET MESVRE DE LA TESTE VEVE DE TROIS QVARTIERS, ET PAR DERRIERE, ET *particularitez d'icelle.*

A La teste veuë de ce regard, qui est de 3. quartiers, faut vser de la mesme maniere qu'en la precedente, & ayant reculé ce centre second, comme l'autre, pour en faire le derriere de la teste, faut faire la perpendiculaire diuisee en quatre parties sur l'extremité de laquelle perpendiculaire par le haut, faut poser la poincte du compas de la mesure de la ligne diamettrale punctee sur le cercle puncté, & en faire vne petite ligne courbe hors l'oualle du costé senestre, & rapporter la poincte du cõpas sur l'extremité de la perpendiculaire d'embas, pres le menton marqué O, pour en faire vne intersection d'vne autre petite ligne courbe, auec la premiere susdite marquee O, & sur ceste marque faut derechef poser la pointe dudit compas, obseruant la mesme mesure diametrale punctee du cercle, & en faire la ligne courbe punctee, procedante de l'extremité de la perpendiculaire d'enhaut, iusques à l'extremité de ladite perpendiculaire d'embas, marquee O, tant en haut qu'embas: & sur icelle ligne courbe punctee, faut tirer vne petite ligne perpendiculaire de la ligne oculaire, iusques à la tierce mesure finissante au cercle puncté, & sur l'intersection de la ligne courbe punctee, & dudit cercle puncté, faut former le nez, & diuisant la quatriesme partie depuis le nez iusques au menton en trois, faut poser la bouche sur la premiere partie: mais faut noter, que la moitié de la bouche du costé de l'oreille est de la mesure entiere, & l'autre n'est que de la moitié de l'œil, à cause du racourcissement, & le col de sa grosseur comme dessus. L'aureille aussi est en la mesme espace, ioignant le traict du derriere de la teste, comme il se peut voir en la presente figure. Les marques A, B, C, c'est pour venir au plan ou ombre de la teste racourcie, comme la voyant par dessus la sommité de la teste, qui se faict du cercle premier puncté, & de son reculement du second centre pour en auoir le derriere de ladite teste: & par mesme moyen la ligne diametrale du regard à 3. quartiers, & des yeux dudit plan, ou ombre, nous esleuons quatre perpendiculaires punctees, pour former & faire les yeux qui sont au dessus dudit plan, & par ce moyen l'œil senestre se trouuera plus grand que le dextre, à cause du racourcissement: tellemét que pour bien faire vne teste à 3. quartiers, nous faut ayder de son plan, pour en auoir ce qui est racourcy. Et le derriere de la teste veuë directement de front, se faict par la mesme reigle de la premiere teste veuë de front par le visage: il n'y a qu'à retrancher le centre du second cercle sur la perpendiculaire marqué O, d'vne tierce partie de l'œil, & les derrieres des aureilles en leurs places, comme a esté declaré cy deuant: & ayant le traict de ces testes, on y adiousté les ombres selon que le iour donne dessus, & les cheueux à la volonté de l'ouurier.

Proportion & mesure de la teste veuë de trois quartiers & par derriere & particularitez d'icelle.



TESTES RACOVRCIES DE FRONT.

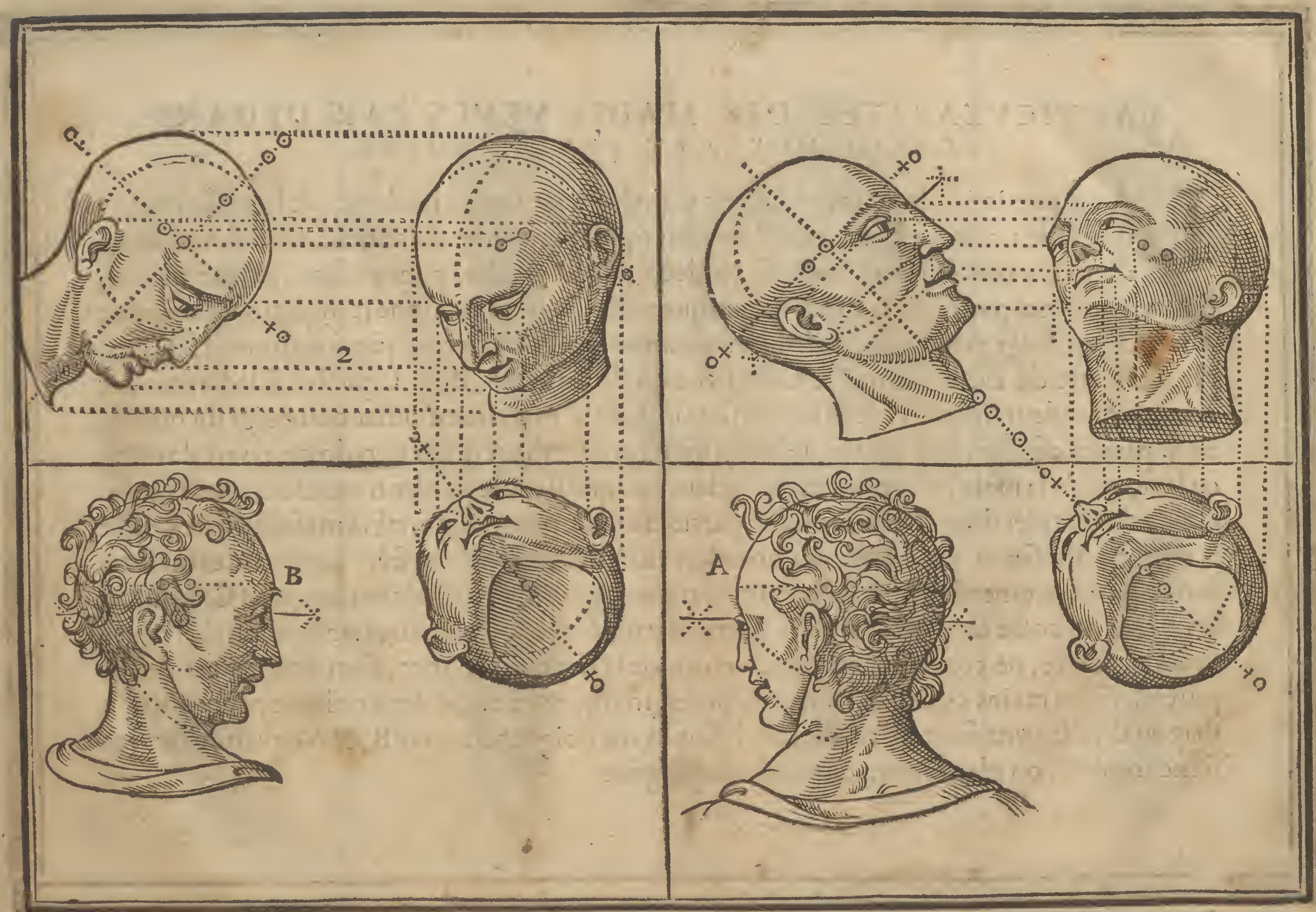
PREMIEREMENT, faut vſer des proportions & meſures de la teſte, comme a eſté declaré cy deuant ſur la ligne penchante punctee, marquee par le haut A, & B, par le bas : & ayant fait la teſte veüe de coſté ou profil, faut tirer lignes punctees à niueau procedantes de ladicte teſte, pour en faire la teſte racourcie veüe de front, obſeruant les 2. cercles marquez d'vn O, & vn point au milieu, faiſant le centre deſdits cercles : & où les lignes punctees à niueau viennent à dõner, faut marquer les yeulx, le nez, la bouche & le menton, l'extremité du frõt, & les aureilles, cõme il appert par ces figures racourcies marquees de petite lettre, a par le hault, & b par le bas perpendiculairement: & de la meſme maniere & methode, faut vſer aux teſtes toutes racourcies qui ſont repreſentees deſſoubs les ſuſdites, vſant de 2. centres marquez O, & le point dedans pour leſdits centres comme deſſus.


a
A
a
A
B
B
b
b

TESTES A TROIS QVARTIERS RACOVRCIES.

EN ces figures, ſe faut ayder des precedentes figures veuës par le coſté ou profil, mais de la ligne punctee penchante, marquee d'vne petite croix & vn o aux 2. bouts, en faut prendre la diſtance & meſure pour en faire comme l'ombre des ſuſdites teſtes, qui ſeruira pour mõſtrer les lignes punctees perpendiculairement à la teſte, que voulons figurer à 3. quartiers: & les interſections que font leſdites lignes punctees à niueau, procedãtes des teſtes veuës de coſté ou profil nous donnẽt la place & ſituation des yeux, du nez, de la bouche, & du menton, comme il appert par leſdites figures. Ainſi faut-il obſeruer auſdites teſtes veuës de coſté ou profil, ſur les lignes punctees panchantes, le centre marqué o, & le poinct dedans pour faire les yeux, le nez, la bouche & le menton, obſeruant ſur icelles lignes punctees les proportions de l'œil au nez, du nez à la bouche, de la bouche au menton, comme a eſté dict, conduiſant leſdites proportions par le compas de lignes courbes punctees pour faire pancher les teſtes racourcies, tant par haut que par bas.

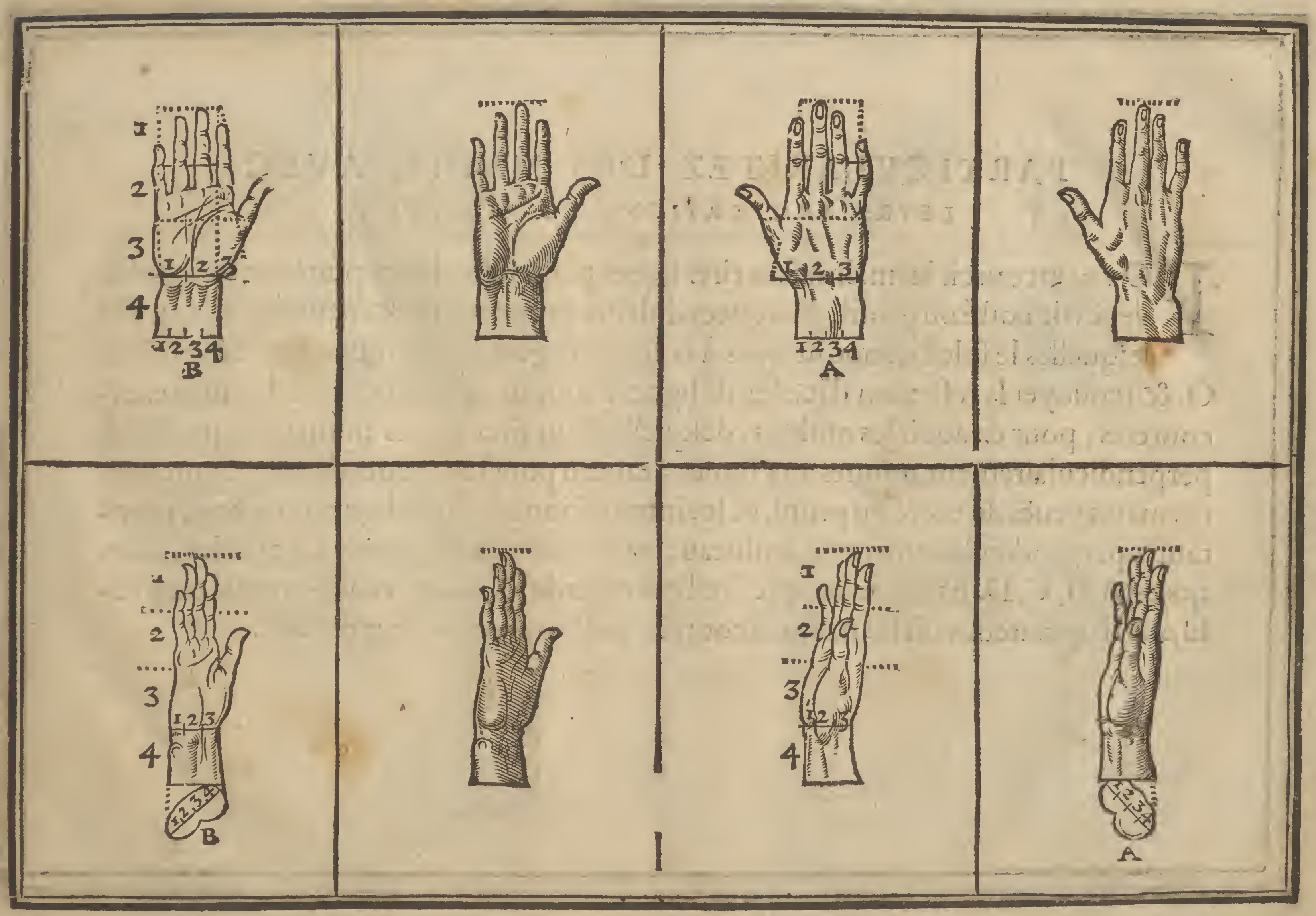
Les 2. teſtes marquees A, B, qui ne ſe voyent à plain par le viſage, mais plus par le derriere, ſe font comme les precedentes.


2
B
A

PARTICVLARITEZ DES MAINS VEVES PAR DEDANS, PAR DEHORS, ET PAR LE COSTE'.

LA proportion de la main consiste en 3. mesures & proportiõs de nez, de laquelle mesure faut faire 3. carrez esgaux, punctez & marquez perpendiculairement, 1. 2. 3. dont la baze du tiers carré d'embas se diuise en deux parties esgales, pour y adiouster vne moitié, faisant vne tierce partie de ladite baze marquee 1. 2. 3. qui nous donne le moignon du poulce & le premier doigt pres dudit poulce, montant vne ligne punctee iusques à la sommité de l'angle, le dextre du carré marqué 1. faisant vne quille punctee, dans laquelle est ledit premier doigt, la grandeur duquel excede la premiere ioincture extresme d'enhaut du doigt du milieu, en 3. parties esgalles, les 2. parties de ladite ioincture d'enhaut dudit tiers doigt, cõme il appert en la figure de la main, representant le dedans marqué B, & le poulce n'excede la ioincture seconde du premier doigt. Reste la quarte partie faisant le poignet, qui est la mesure du nez, dont la baze est diuisee en 4. parties, qui nous sert aux mains veües de costé. Les mesmes mesures sont obseruees, tant au dehors de la main marquee A, comme au dedans marqué B C, & ausdites mains de costé semblablement, y faut obseruer les mesmes mesures: mais les mains estans veües de costé, ne contiennent que 3. mesures de la baze du poignet, comme il appert aux figures desdites mains cy dessoubs representees, marquees 1. 2. 3. 4. sur vne ligne penchante ou diagonale, dans vne forme d'oualle, au dessoubs du poignet marqué B, & A, qui nous represente l'ombre, ou plan Geometrique dudit poignet.

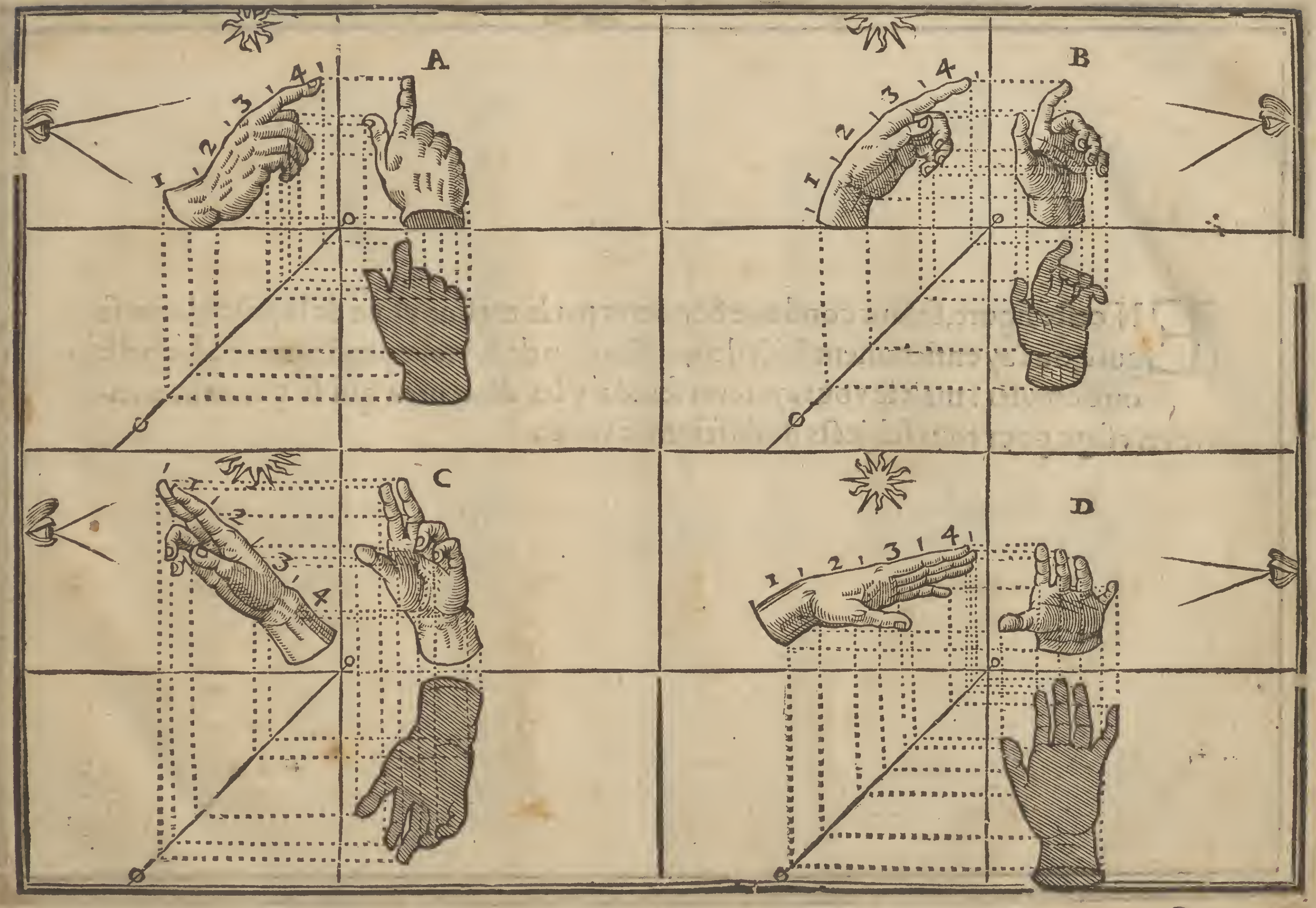
Particularitez des mains veües par dedans, par dehors, & par le costé.



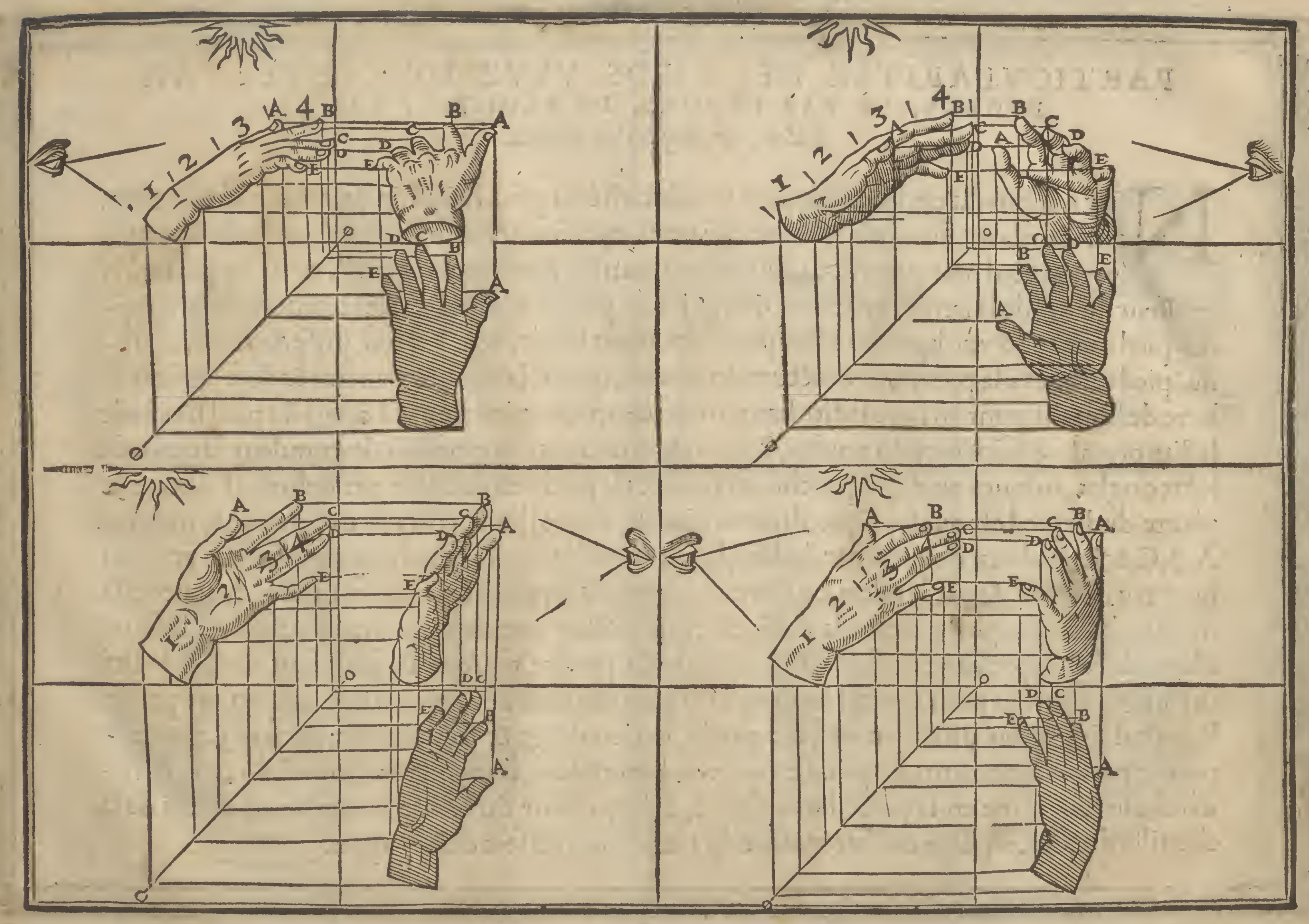
PARTICVLARITEZ DES MAINS, AVEC LEVRS PROPORTIONS ET MESVRES.

POVR racourcir les mains, faut tirer lignes perpendiculaires punctees des mains veuës de costé ou profil, marquees de leurs proportions & mesures 1. 2. 3. 4. sur lesquelles le soleil donne iusques à la ligne diagonale, marquee aux extremitez O. & renuoyer la reflexion d'icelles de lignes à niueau, punctees sous les mains racourcies, pour en auoir les ombres, desquelles faut tirer lignes montantes punctees perpendiculairement, iusques aux lignes à niueau punctees, procedantes des premieres mains veuës de costé ou profil, & les intersections desdites lignes punctees, montantes perpendiculairement & à niueau, nous donnent les mains racourcies, marquees, A, B, C, D. Et tout ainsi que l'œil qui regarde les mains veuës de costé ou profil, ainsi l'operateur voit les mains racourcies par le moyen de leur ombre.

Particularitez des mains racourcies, auec leurs proportions & mesures.



EN ceste figure, se faut conduire & operer par la mesme voye de la precedente figure, ou i'ay entierement faict demonstration de la vraye practique, de laquelle ou doit vser: mais ie vous ay representé icy les diuersitez qui se peuuent mettre en vsage, pour tous subjects de differentes veuës.



PARTICVLARITEZ DES PIEDS VEVZ DE COSTE', PAR DEDANS, ET PAR DEHORS, DE FRONT ET PAR LE *Talon, & proportion d'iceux.*

NOvs auons dit cy deuant, le pied veu de costé ou profil cõtenir quatre mesures du nez, qui font la mesure de la teste, ce que nous repetõs encor: mais faut derechef ladite mesure du pied marquee 1.2.3.4. diuiser en 3. parties, pour nous seruir d'vne tierce partie à la grosseur du bas de la iambe veüe de costé, puis faut prendre la mesure de la ioincture du coup-du-pied marqué d'vne ligne punctee penchãte A par hault, & C par bas, prise depuis le coup-du-pied iusques à la premiere ioincture du poulce, qui est la mesure d'vn nez & demy, cõme la baze de la main, pour en faire ladite hauteur du coup-du-pied: le petit doigt du pied n'excede ladite premiere ioincture du poulce, & les doigts suiuans s'augmentẽt de grandeur chacun de leurs ongles, iusques au doigt proche du poulce: le pied veu de costé par dehors, l'assiette & plante dudit pied est quasi à ligne droite à niueau, cõme il appert à la figure du pied, marqué A, B, C, & le pied veu de costé par dedans, se fait d'vne ligne concaue. Maintenant faut venir au pied veu de front, & par le talon, qui sont racourcis, & representez sous les susdits, faut pour la mesure de l'auant-pied prendre la distãce de la ioincture du coup-du-pied marqué A, iusques à la moitié de la premiere & seconde ioincture du poulce marqué B, puis faut diuiser ladite mesure en 3. parties pour separer les doigts du pied veu de front, sçauoir en la premiere partie, le petit doigt & son prochain: en la 2. partie, le tiers doigt & son proche: & en la 3. partie le poulce particulierement. Et pour le pied veu par le talon, duquel la mesure est du nez, & l'auant-pied, comme en la precedante figure, & la grosseur du bas de la iambe au dessus de la cheuille du pied, est de la mesme mesure du nez, comme il sera dict cy apres.

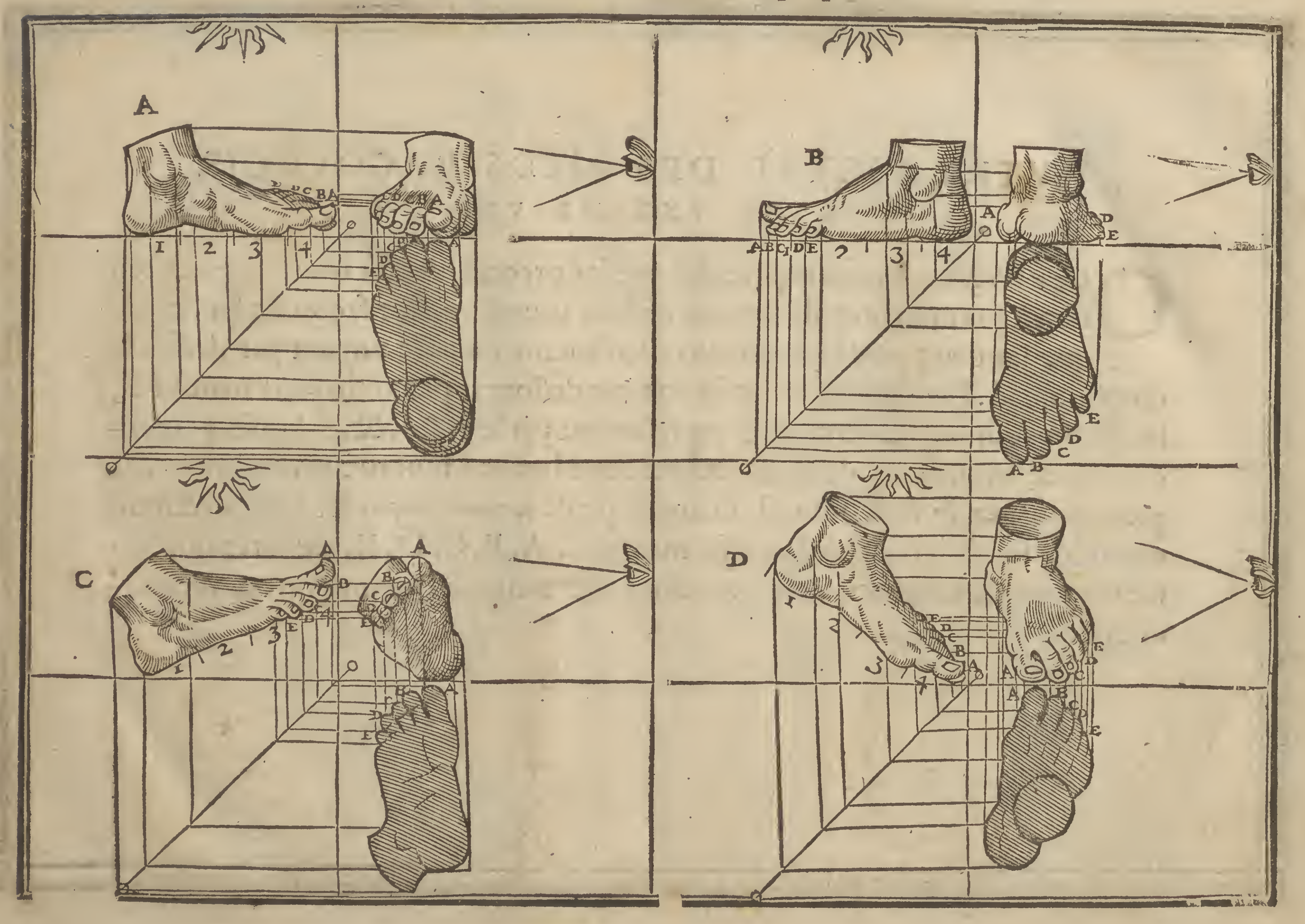
Particularitez des pieds veus de costé, par dedãs, & par dehors, de frõt & par le talõ & prort. d'iceux.



PARTICVLARITEZ DES PIEDS RACOVRCIS, AVEC LEVRS PROPORTIONS ET MESVRES.

POVR auoir le pied racourcy veu de front, faut faire le pied de costé, auec ses proportiõs & mesures veu par le dedans du pied marqué A, & de sesdites proportions & mesures, marquees 1.2.3.4. tirer les perpendiculaires iusques à la diagonale, renuoyer lignes parralleles à niueau, pour en faire l'vmbre qui est dessoubs le pied racourcy, & de ladite vmbre faut faire lignes perpendiculaires, montãtes audit pied racourcy qui nous donne les interse&ions auec les lignes à niueau, procedantes du premier pied veu de costé par le moyen desquelles interse&ions, nous donne le pied racourcy Geometriquement, comme il appert par les figures icy representees, dont les doigts des pieds sont marquez A, B, C, D, E, & ainsi du pied veu par le talon, marqué B, pareillement le pied marqué C, qui se leue par le deuant: aussi le pied marqué D, se racourcissent par les mesmes regles & moyens que les autres dessusdits.

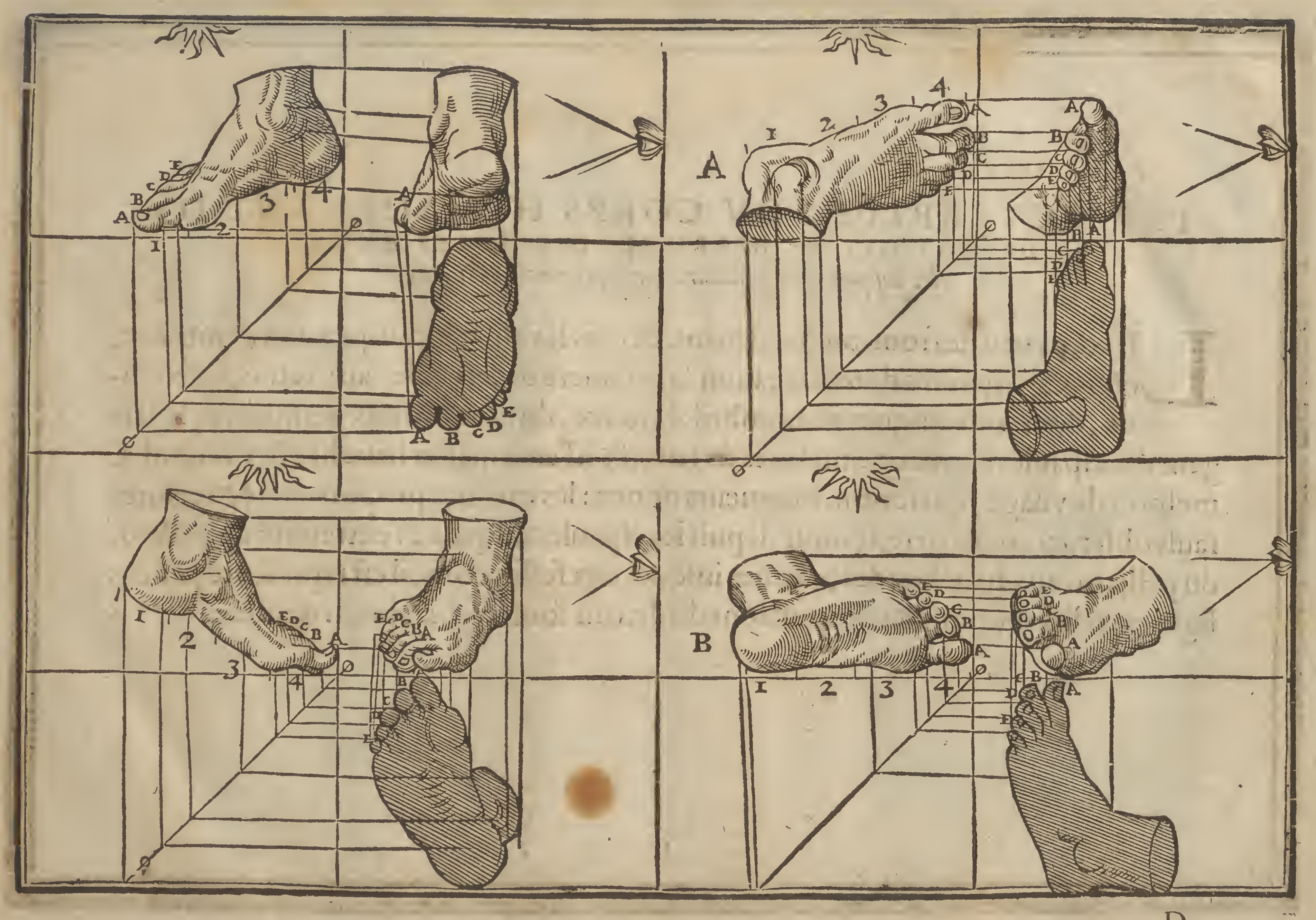
Particularitez des pieds racourcis, auec leurs proportions & mesures.



AVTRE FIGVRE DES PIEDS RACOVRCIS, AVEC VNE MESVRE.

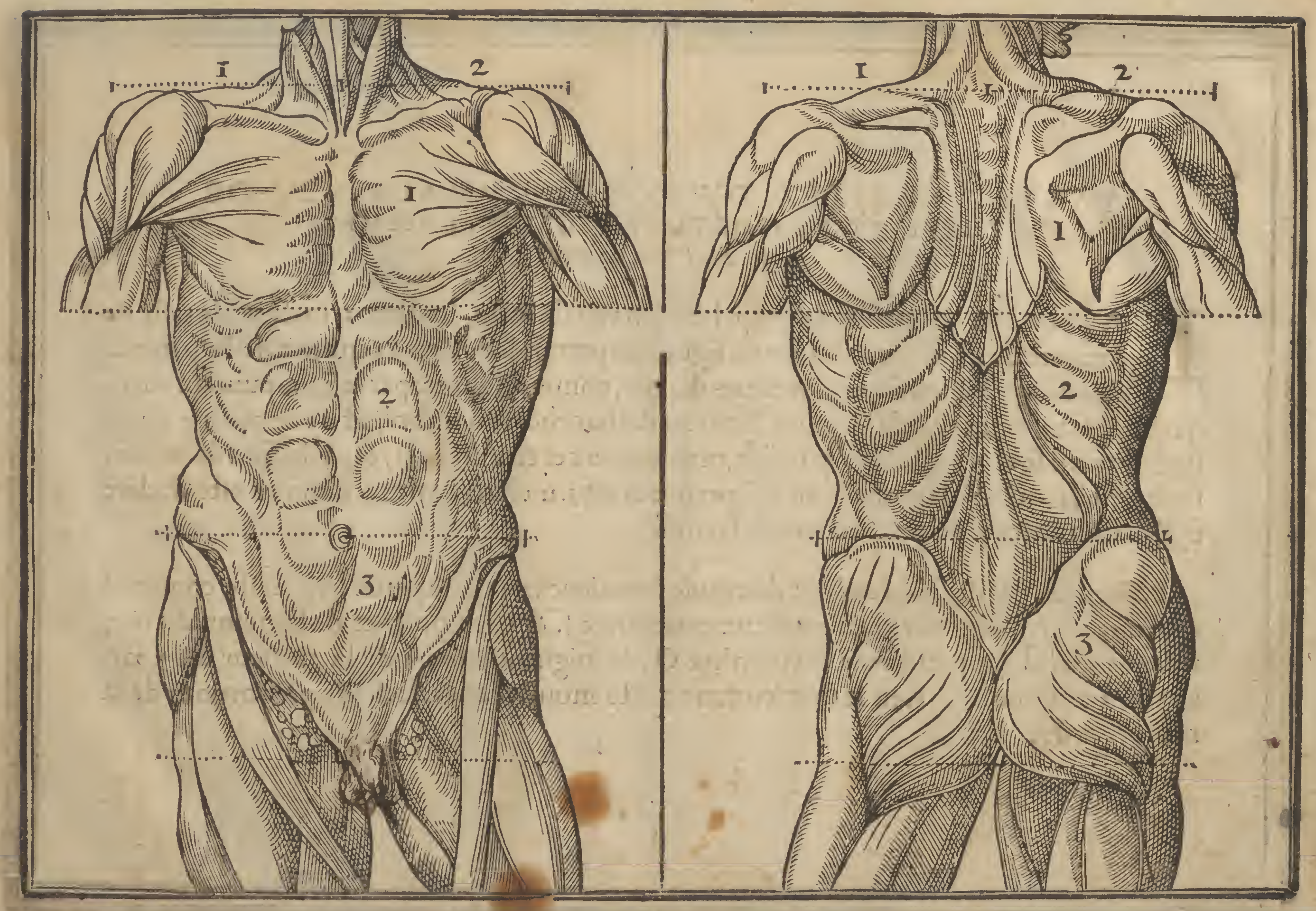
OBSERVANT les mesmes regles que les precedentes, à tous ces pieds qui sont icy representez, ils se racourcissent tous de mesme façon. Et faut noter que les deux pieds marquez A, B, d'autant qu'ils se voyent par dessus le coup-dupied, l'vn marqué A, & l'autre par dessous la plante du pied marqué B, les vmbres qui en prouiennent se representent par le costé, & les lignes perpendiculaires, montantes desdites vmbres auec lignes à niueau, procedantes des pieds marquez A, & B, nous donnent les pieds racourcis par leur intersections: ensemble les doigts desdicts pieds marquez, A, B, C, D, E, de sorte que ceste maniere de racourcir, est generale pour toutes les figures qu'on veut racourcir.

Autre figure des pieds racourcis, auec la mesme mesure.



PARTICVLARITEZ DV CORPS HVMAIN, TANT DV DEVANT QVE DV DERRIERE, DEPVIS LES ESPAV-*les iuſques aux genitoires, & proportion d'iceluy.*

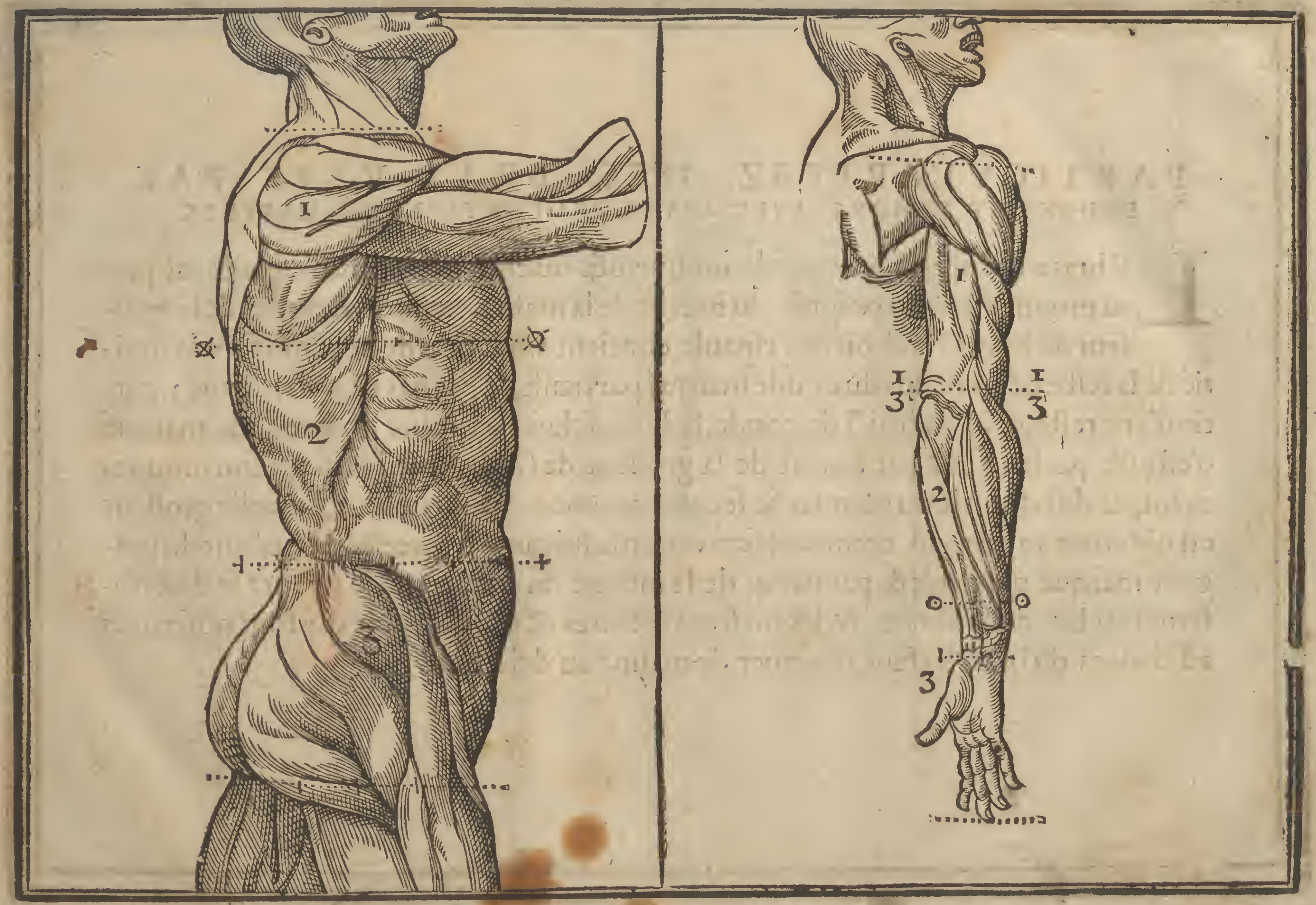
LE corps veu de front, ou par deuant, depuis les eſpaules iuſques aux genitoires, cõtient 3. meſures de teſte, ſçauoir la premiere des eſpaules aux tetins, la ſeconde, des tetins iuſques au nombril : la tierce, du nombril aux genitoires : la largeur des eſpaules contient 2. meſures de teſte, & à l'endroit des hanches & nombril 2. meſures de viſage, qui ſont 6. longueurs de nez : les meſmes proportions & meſures fault obſeruer au derriere, ſçauoir depuis les eſpaules iuſques à l'extremité du pallerõ, du palleron aux hanches: des hanches iuſques aux feſſes, cõme il eſt repreſenté par ces figures, tellement que les proportions du deuant ſont ſemblables au derriere.


1
2
1
2
3
1
2
1
2
3

PARTICVLARITEZ DV CORPS HVMAIN VEV DE COSTÉ ET PROPORTION D'ICELVY: ENSEMBLE *du Bras veu de costé.*

LA proportion & meſure du corps humain veu de coſté, contient 3. meſures de teſte de longueur, comme les precedentes figures: & pour la longueur à l'endroit de l'eſpaule & du tetin, y fault obſeruer 5. meſures de nez, comme il appert par la ligne punctee marquee aux extremitez O, & la largeur à l'endroit des hanches & nombril, eſt d'vne meſure de teſte, comme il ſe voit par la ligne punctee, marquee aux extremitez ✠: & au deſſous de la feſſe, fault tenir la cuiſſe de la groſſeur du viſage contenant 3. meſures de nez, comme a eſté declaré cy deuant, traictant des proportions de la cuiſſe.

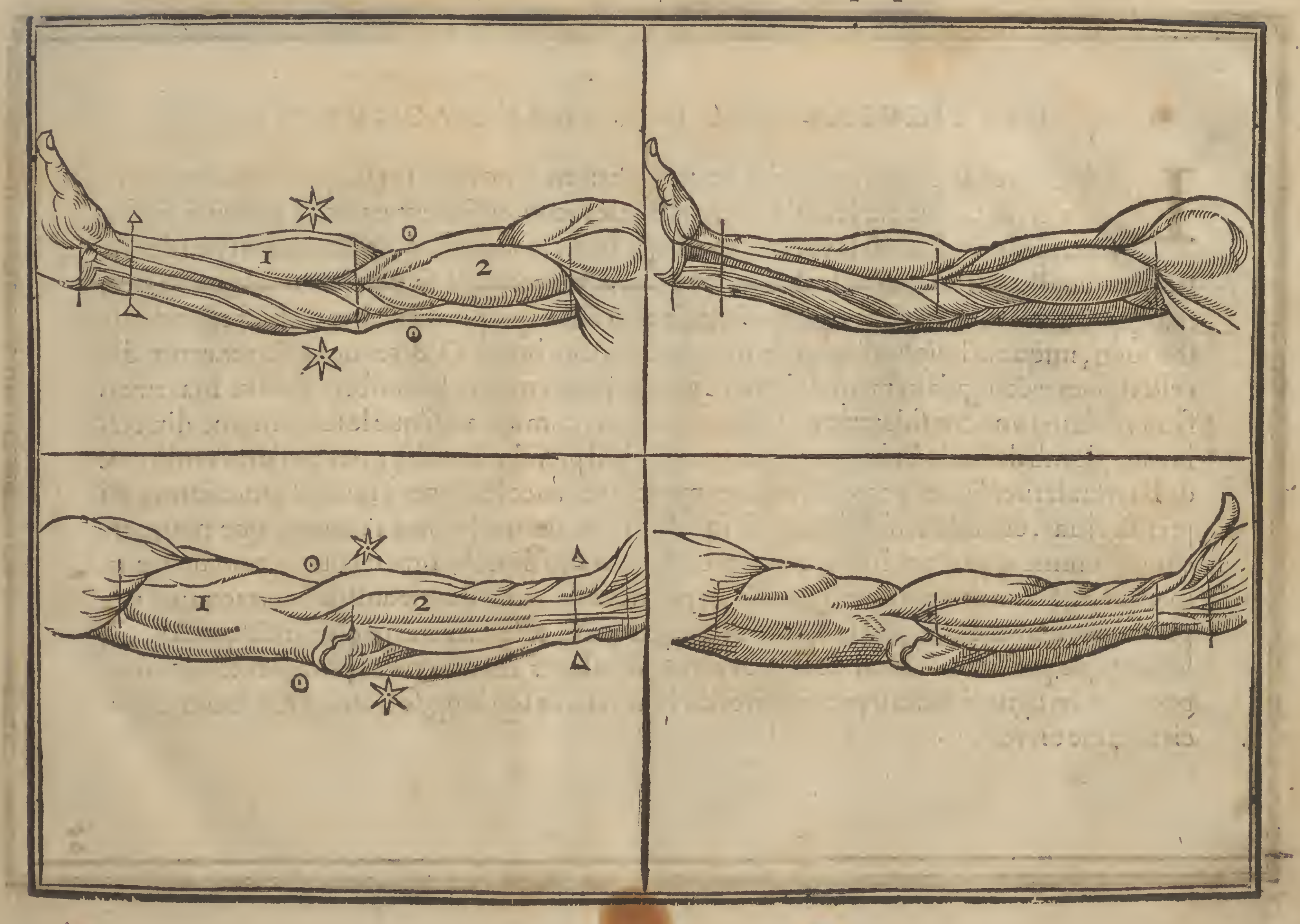
Le Bras veu par deſſus à l'endroit du coude, contient vne tierce partie d'vne teſte comme il appert par la ligne punctee marquee aux extremitez ⁏. & par le poignet de la meſure du nez, marquez de la ligne punctee aux extremitez O, & ioignant la main de la groſſeur des 3. parties du nez, dont les 4. font le tout comme a eſté monſtré & declaré aux proportions de la main veuë de coſté.


1
2
1
3
2
1
3

PARTICVLARITEZ DES BRAS VEVS PAR DEDANS ET DEHORS, AVEC LEVRS PROPORTIONS ET MESVRES.

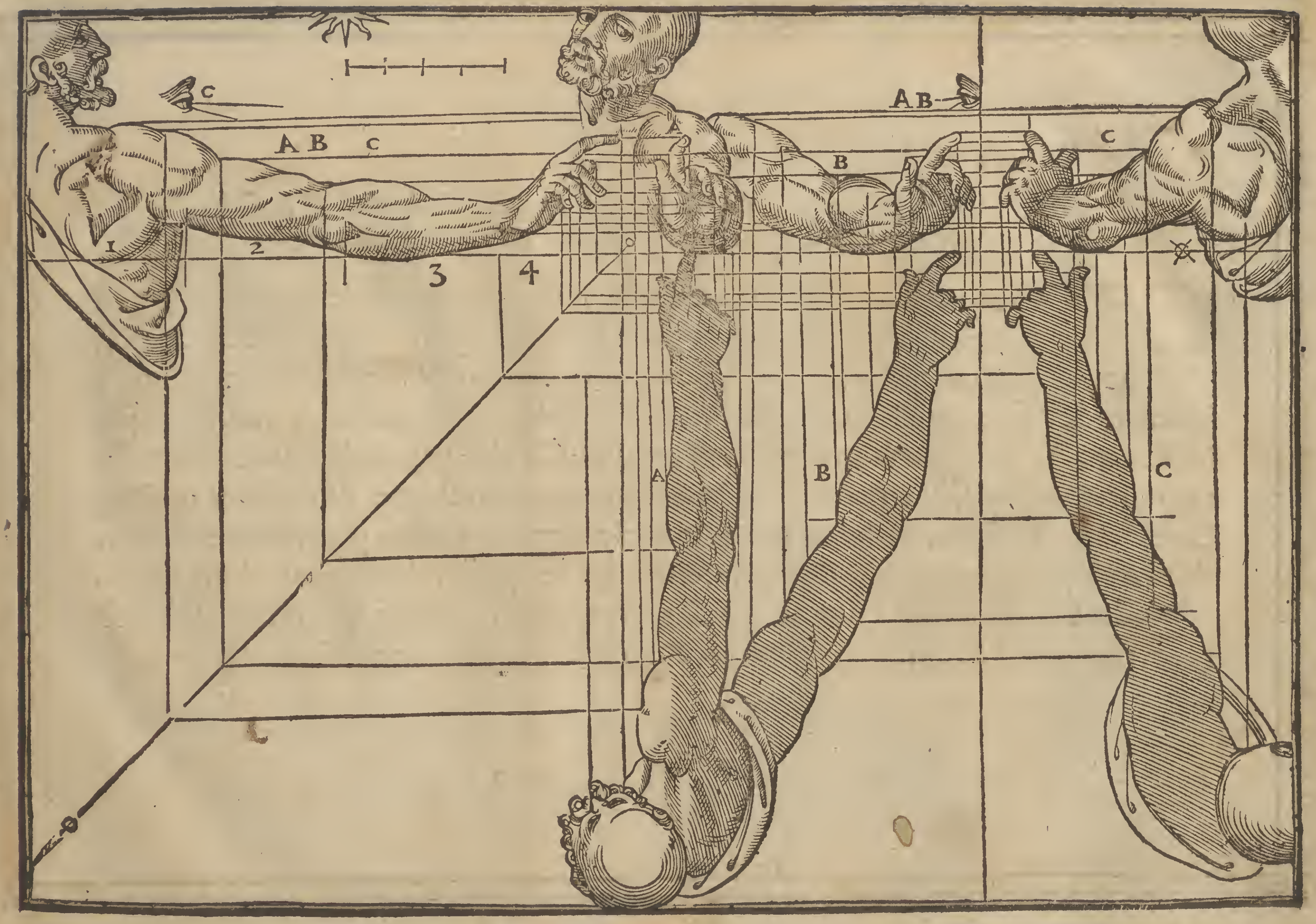
LE bras a de longueur depuis le mouuemẽt ou emboitemẽt de l'eſpaule iuſques au mouuement du poignet du bras & de la main 2. meſures de teſte, & la groſſeur du bras à l'endroit de l'eſpaule, contient 2. meſures de nez, qui ſont la moitié de la teſte: & au deſſus du coude marqué par hault, & par bas O, cõtient vne 3. partie d'vne teſte, & à l'endroict du coude, & le muſcle à l'oppoſite dudit coude marqué d'eſtoille par haut, & par bas eſt de la groſſeur de l'auant-pied priſe de ſon mouuement, & de la moitié du premier & ſecond mouuement du poulce, laquelle groſſeur eſt obſeruee au genouïl, comme il ſera veu en la ſuiuante figure: & à l'endroit du poignet marqué par hault & par bas 4. de la meſure du nez, laquelle meſure ſe doit obſeruer au bas de la iambe, & les meſmes meſures & proportions qui ſont obſeruees au dedans du bras, les faut obſeruer de meſme au dehors.

Particularitez des bras veus par dedans & dehors, auec leurs proportions & mesures.



PARTICVLARITEZ DES BRAS RACOVRCIS.

LE bras estendu de son long, auec ces proportions & mesures sur la ligne à niueau, marquee A, B, C, veu par le costé, nous donne le racourcissement en ceste presente figure de trois sortes, sçauoir la premiere toute de front, marquee A, la seconde vn peu de costé marquee B, qui se voit par le dedans du bras, & la tierce qui se voit par le dehors du bras marqué C, & le moyen pour y paruenir, fault tirer lignes perpendiculaires du bras estendu de son long, iusques à la ligne diagonale marquee de deux bouts O, & renuoyer la reflexion d'icelles lignes rectangulairement de lignes à niueau pour en auoir les ombres desdits bras: mais fault obseruer vne consideration à sesdites ombres, comme ainsi que le soleil donne directement à plomb dessus ledit bras, aussi nous en fault-il prendre le traict pour en faire l'ombre, & de là en fault tirer lignes perpendiculaires montantes auec les lignes à niueau procedantes du premier bras, estendu l'intersection desquelles nous donne les bras racourcis que nous cerchons, comme appert par l'ombre marquee A, qui nous dõne les bras racourcis tout de front, marqué A, & l'ombre marqué B, qui est vn peu de costé, nous donne aussi le bras racourcy veu par dehors marqué C, lequel se voit par l'œil marqué C, & les 2. autres par l'œil marqué AB, tellement que par l'intersection des lignes perpendiculaires montantes & procedantes des ombres auec les lignes à niueau procedantes du bras veus de son long, se trouuent les bras racourcis comme on voit.


C
AB
AB c
B
C
1
2
3
4
A
B
C

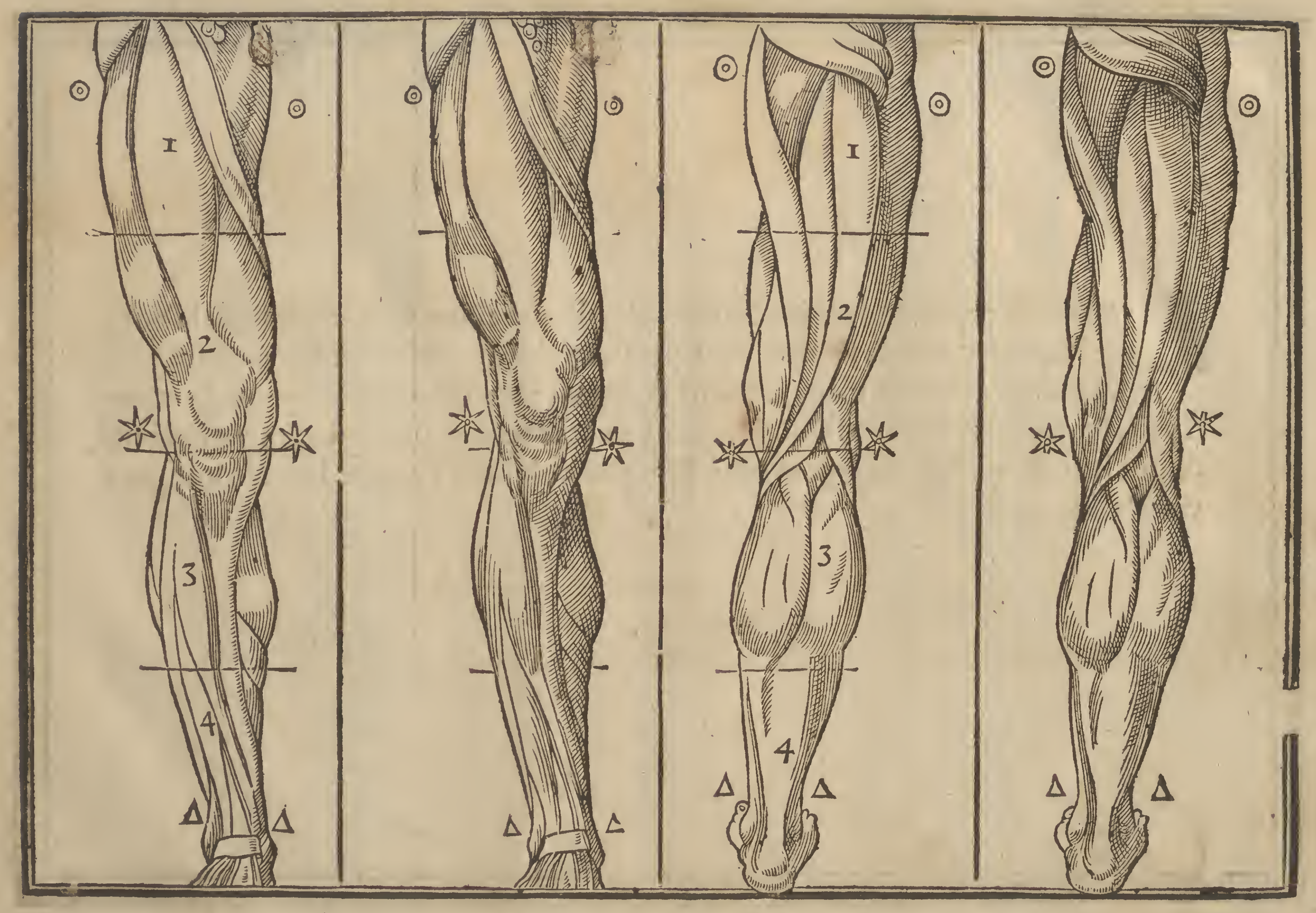
PARTICVLARITEZ DES BRAS RACOVRCIS, AVEC LEVRS PROPORTIONS ET MESVRES

CESTE figure de ce bras veu par dedans, vn peu ployé par le coude, comme il eſt icy repreſenté, eſt faict expres pour la tierce figure entiere veuë de coſté, qui eſt au cõmencement traictant des proportions & meſures. Et pour auoir la certitude du racourciſſement, faut vſer de la meſme regle que nous auons vſé par cy-deuant, ſçauoir tirer les perpendiculaires iuſques à la Diagonale marquee aux extremitez d'icelle O, & en faire les ombres comme de couſtume, & deſdites ombres faire monter les lignes perpendiculaires auec les lignes à niueau procedantes du bras vn peu ployé premierement faict, l'interſection deſquelles lignes nous donne le racours des bras racourcis, que nous voulons repreſenter, comme appert par leſdites figures racourcies deſdits bras racourcis, & ainſi conſequemment de toutes.

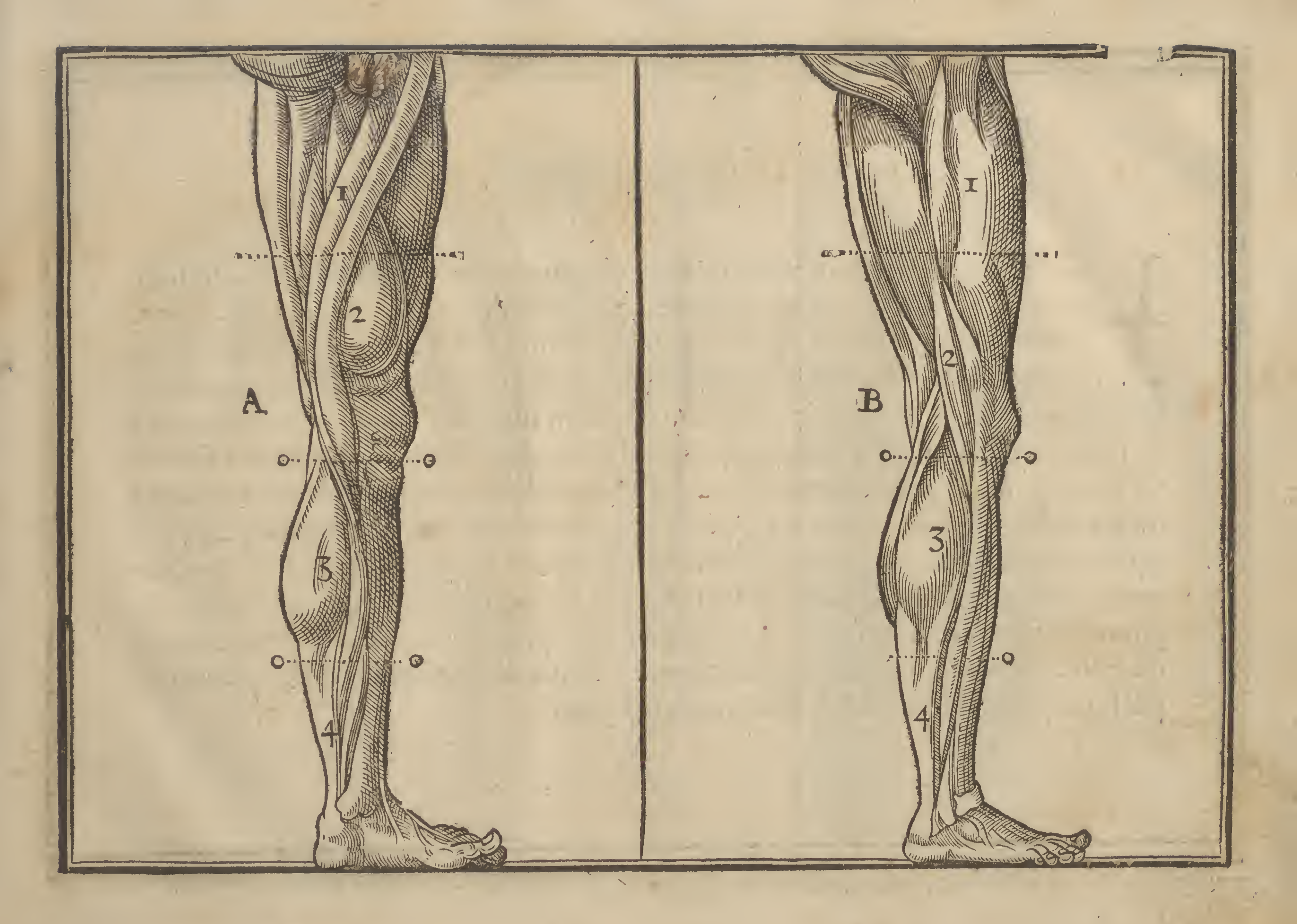

1
2
3
4

PARTICVLARITEZ DES IAMBES VEVES PAR DEDANS ET DEHORS, AVEC LEVRS PROPORTIONS *& mesures.*

LA longueur de la cuiſſe & iambe veuë de front, ou pardeuant iuſques à la plante du pied, contient 4. meſures de teſte, & la groſſeur de la cuiſſe à l'endroit des genitoires contient 3. meſures du nez, qui eſt la longueur du viſage, marquee d'vn coſté & d'autre. Ou a l'endroit du genouil marqué d'eſtoilles eſt de la groſſeur de l'auant-pied, priſe de ſon mouuement & moitié du premier & ſecond mouuemẽt du poulce (comme a eſté dit cy deuant) & a l'endroit de la ratte ou mollet de la iambe, eſt de la diſtance depuis le mouuement du coup-du pied iuſques au ſecond mouuement du poulce, & le bas de la iambe marqué de coſté & d'autre 4. eſt de la meſure du nez : tellement que la groſſeur du poignet du bras veu de ſa largeur, & le bas de la iambe veu de front, ſont de meſme meſure comme le genouil, & le bras au droit du coude.

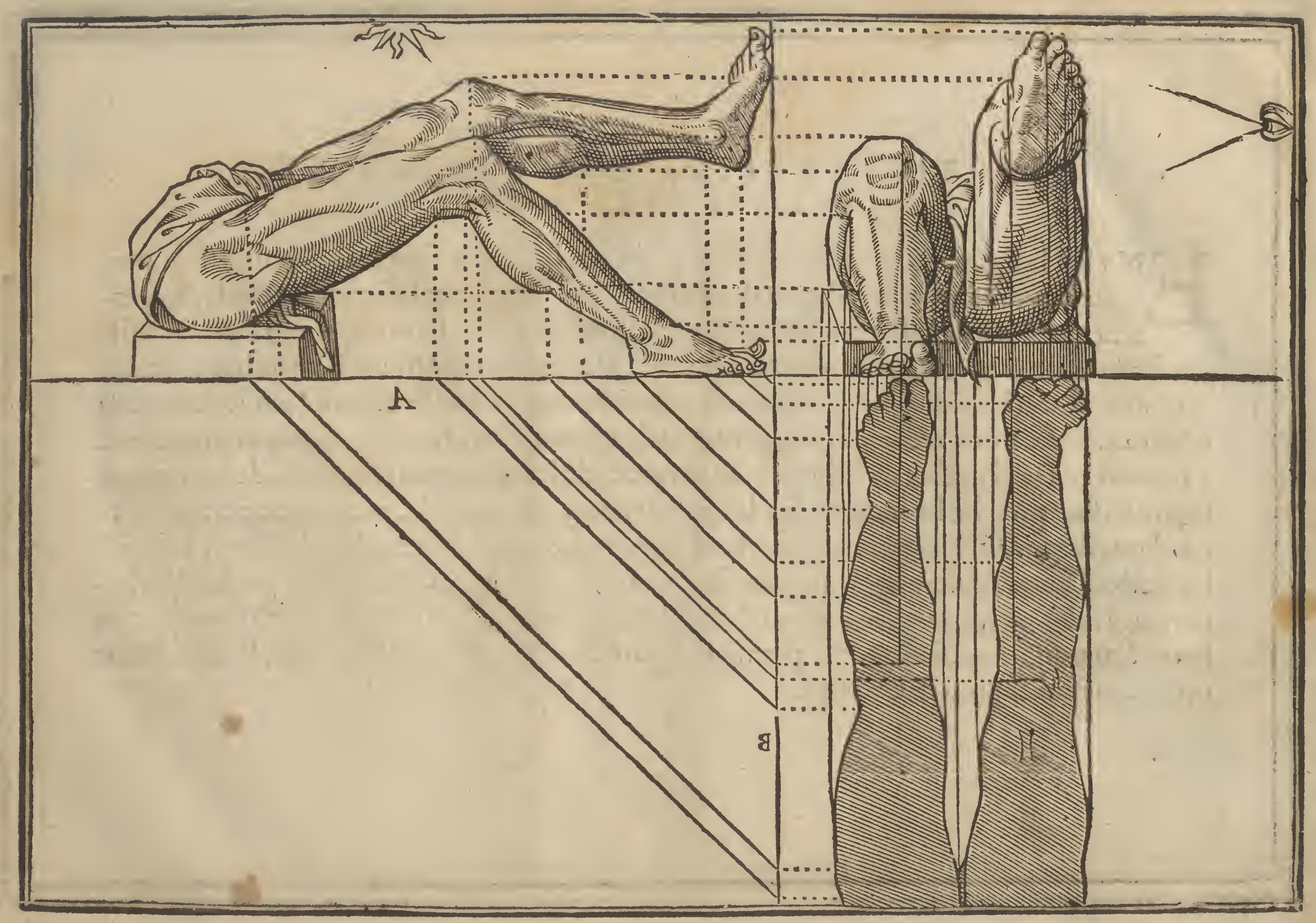

1
2
3
4
1
2
3
4

LA mesure parfaicte de la iambe doit estre de 4. mesures & grandeurs de la teste de l'homme ou de la femme, à mesurer la iambe depuis le membre viril iusques au mouuement du pied, comme les lignes punctees à niueau vous le monstrent, & que le pied aye en sa longueur vne de ces mesures, pour estre en perfection, & que la cuisse aye la mesme grosseur à l'endroit de la fesse, comme la presente figure vous le represente.


A
1
2
3
4
B
1
2
3
4

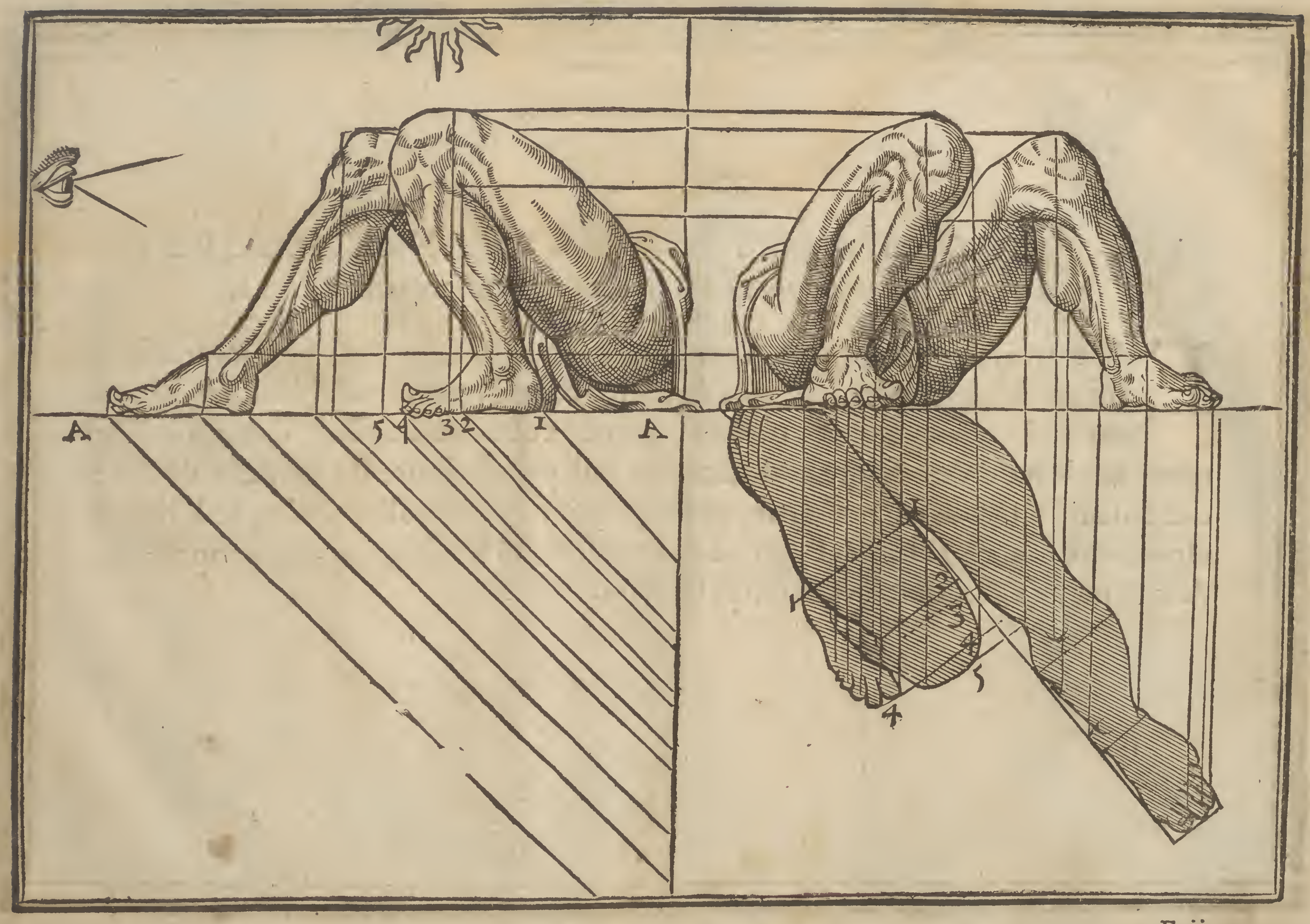
PARTICVLARITEZ DES IAMBES ET CVISSES RACOVRCIES.

LEs Iambes & Cuiſſes ſe racourciſſent comme les precedantes figures, ſçauoir en tirant des lignes perpendiculaires, punctees procedans des ſommitez de la iambe & cuiſſe veuë de coſté ou le ſoleil donne deſſus, iuſques à la ligne à niueau marquee A, & renuoyer diagonalement la reflexion d'icelle à ligne perpendiculaire marquee B, par ſemblable diſtãce qu'elles ſont ſur ladite ligne a niueau marquee A, faiſans leurs termes ſür ladite perpendiculaire marquee B, deſquels termes faut tirer lignes a niueau punctees pour en auoir l'ombre de la premiere figure veuë de coſté où le ſoleil donne, obſeruant la proportion & meſure de leurs groſſeurs: puis pour apres en tirer lignes perpendiculairement a la figure des iambes & cuiſſes racourcie au deſſus de la ligne a niueau marquee A, & les interſections que ſont leſdites lignes montantes auec les lignes a niueau punctees, procedantes de la premiere figure où le ſoleil donne, nous auons par ce moyen la figure des iambes & cuiſſes racourcies par le moyen de l'ombre de ladite premiere figure.


A
B

PARTICVLARITEZ DES IAMBES ET CVISSES RACOVRCIES.

ENTRE la figure precedente & celle-cy, il n'y a difference sinon que l'ombre de la presente figure est penchee diagonalement, comme appert par la ligne diagonale, trauersant au milieu de ladite ombre, sur laquelle sont marquees les mesures, qui sont sur la ligne à niueau marquee A, procedantes perpendiculairement de la figure des iambes & cuisses veuë de costé ou le soleil donne, & les mesures qui seruent à la iambe & cuisse ployee contre la fesse 1.2.3.4.5. faut tirer rectangulairement de la diagonale où est l'ombre, lignes marquees 1. 2. 3.4.5. pour en faire l'ombre de ladite iambe ployee: & de l'autre iambe estenduë, de la premiere figure en faut prendre les mesures sur la ligne à niueau marquee A, pour les rapporter sur ladite ligne diagonale à l'opposite, pour faire l'ombre de l'autre-dite iambe estenduë, lesquelles ombres faites (obseruant leurs grosseurs) en faut tirer lignes montantes perpendiculairement à la figure racourcie, qui est au dessus de ladite ombre, & en faire intersections auec les lignes à niueau, procedantes de la premiere figure de costé, ou le soleil donne, le reste se fait tout de mesme la precedante reigle.

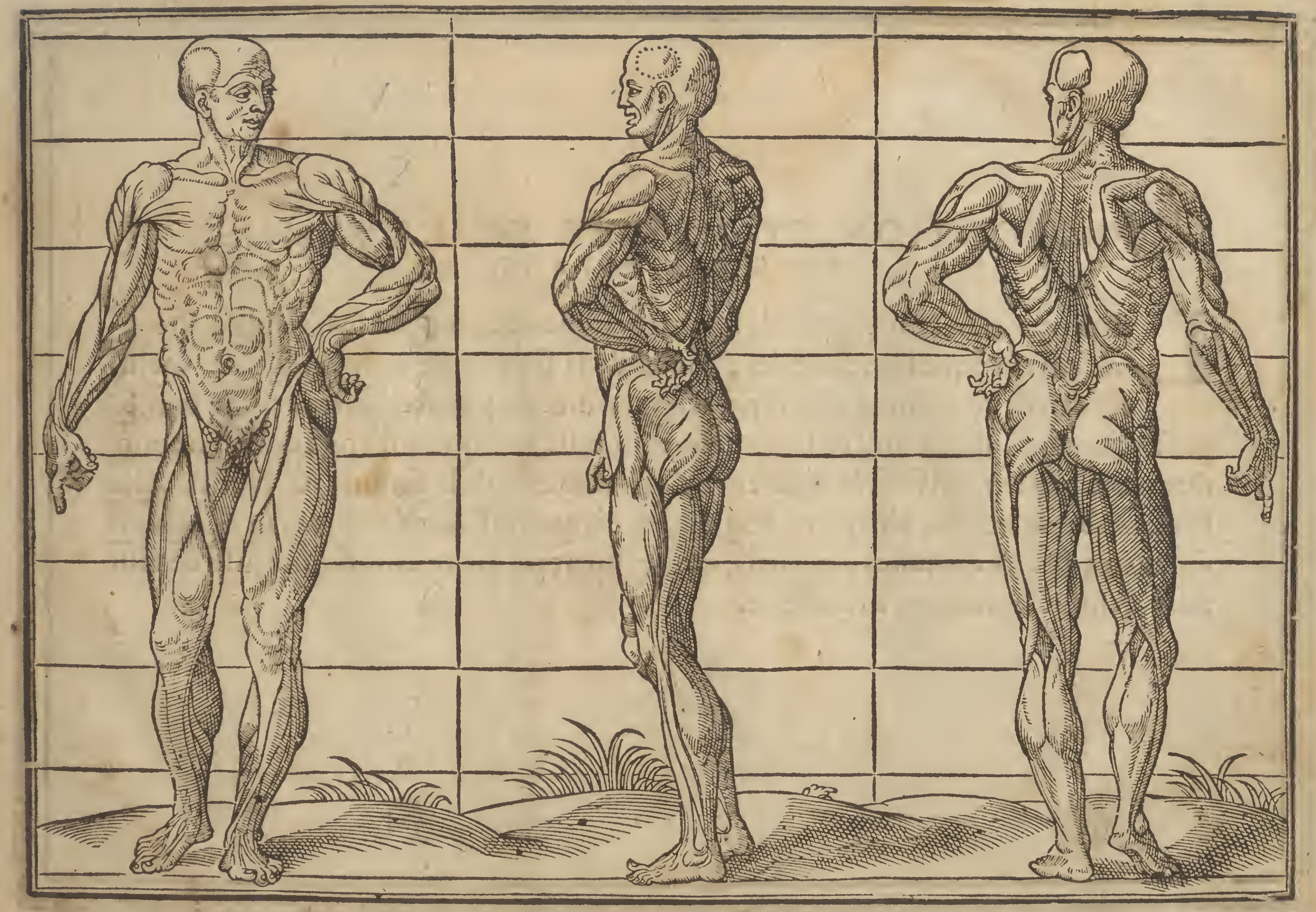

A
5
4
3
2
1
A
1
2
3
4
5
4

LES TROIS FIGVRES ENTIERES ANATOMIQVES

SCAVOIR LE DEVANT, LE DERRIERE, ET LE COSTE.

EN ces trois figures entieres Anatomiques, nous ſont repreſentez les muſcles tant du deuant, du derriere, que du coſté, & leſdites figures ſe font par l'obſeruation des proportions & meſures, comme a eſté declaré par cy deuant: & faut noter que le traict de la figure de deuant ſera auſſi pour la figure du derriere, de ſorte que faiſaut l'vn, vous faictes l'autre, quant au traict le prenãt à l'oppoſite, & les huict eſpaces qui ſont entre les neuf lignes à niueau, ſont les huict meſures & proportions de la teſte, qu'il faut obſeruer au corps humain.

Les trois figures entieres anatomiques, ſçauoir le deuant, le derriere , & le coſté.



PROPORTION ET MESVRE DE LA FEMME, VEVE PAR DEVANT.

LA proportion & mesure de la femme veuë par deuant, est semblable à l'homme, excepté que la mesure des espaules de la femme ne contient que 2. mesures de visage, comme appert par la ligne à niueau, punctee au trauers du sein, & par les hanches iusques aux fesses 2. mesures de teste, marquees d'vne autre ligne punctee pareillement, qui faict la difference de l'homme & de la femme: & faut tenir les bras, jambes & cuisses, plus gros, & plus fournis que de l'hôme, iusques aux poignets des mains & aux cheuilles des pieds, côme appert par la presente figure: aussi ne faut faire les muscles comme à l'homme.



PROPORTION ET MESVRE DE LA FEMME, VEVE PAR LE DERRIERE.

DE mesme maniere qu'auons faict la precedante figure, ainsi faut-il faire à ceste-cy, sans rien y changer quand à la mesure, sinon que obseruant les muscles, qu'il faut remarquer au derriere plus doucement qu'en la figure de l'homme, comme a esté dict, & appert en la presente figure.

Proportion & meſure de la femme veuë par le derriere.



PROPORTION ET MESVRE DE LA FEMME ET DE L'ENFANT VEVZ PAR LE COSTE'.

LA femme veuë par le costé, est de la mesure & proportion des precedentes figures veuës par deuant & derriere, quant à la hauteur & longueur, & l'enfant de mesme: mais pour la largeur à l'endroit des mãmelles, & du ventre au droit des hanches sont d'vne mesme longueur & grosseur, qui est d'vne teste, & d'vne tierce partie d'icelle: & par le fois du corps marqué d'vne ligne à niueau punctee, est d'vne mesure de teste: la grosseur de la cuisse au dessous ioignant la fesse, est aussi de la grosseur & mesure d'vne teste, les geuouils de la grosseur du col, les poignets des bras, & le bas des iambes ioignants la cheuille des pieds de la moitié du col: & le corps de l'enfant est gros d'vne grandeur de teste: la grosseur de la cuisse est de la grandeur du visage, les bras & les iambes sont comme sont les presentes figures, & la main de l'enfant est de la grandeur du visage, depuis le menton iusques aux yeux de l'enfant mesme, & le pied est de la grandeur depuis le commencement du front iusques à la bouche.



PROPORTION ET MESVRE DE L'ENFANT VEV PAR LE DEVANT.

LA proportion & meſure de l'enfant, ne contient que cinq meſures de teſte, ſçauoir 3. depuis la ſommité de la teſte iuſques aux genitoires & 2. autres compriſes aux cuiſſes & iambes, comme appert en la preſente figure veuë par le deuant & à l'endroit des eſpaules eſt de la grandeur d'vne teſte, marquee aux extremitez d'vne ligne à niueau punctee O, & par le foix du corps faiſant la ſeconde marquee d'vne autre ligne à niueau punctee, eſt de la grandeur d'vne teſte, la groſſeur de la cuiſſe par le hault, marquee d'vne ligne punctee à l'endroit des genitoires, eſt de la grandeur & diſtance d'vne tierce partie de 2. meſures de teſte enſemble: le genouil marqué d'vne petite ligne punctee à niueau, & d'vne petite † aux 2. bouts, eſt de pareille groſſeur & diſtance que depuis l'œil iuſques au menton: le bas de la iambe, & le bras, ſont de la moitié de la groſſeur du col. Et depuis l'extremité des doigts d'vne main d'vn coſté à l'autre, y a cinq meſures de teſte, cõme a la figure, ainſi qu'il appert par ces petites marques de † commençans d'vn coſté à l'extremité des doigts, puis au coude, puis à l'eſpaule, & autant de l'autre coſté à l'oppoſite.



PROPORTION ET MESVRE DE L'ENFANT
VEV PAR DERRIERE.

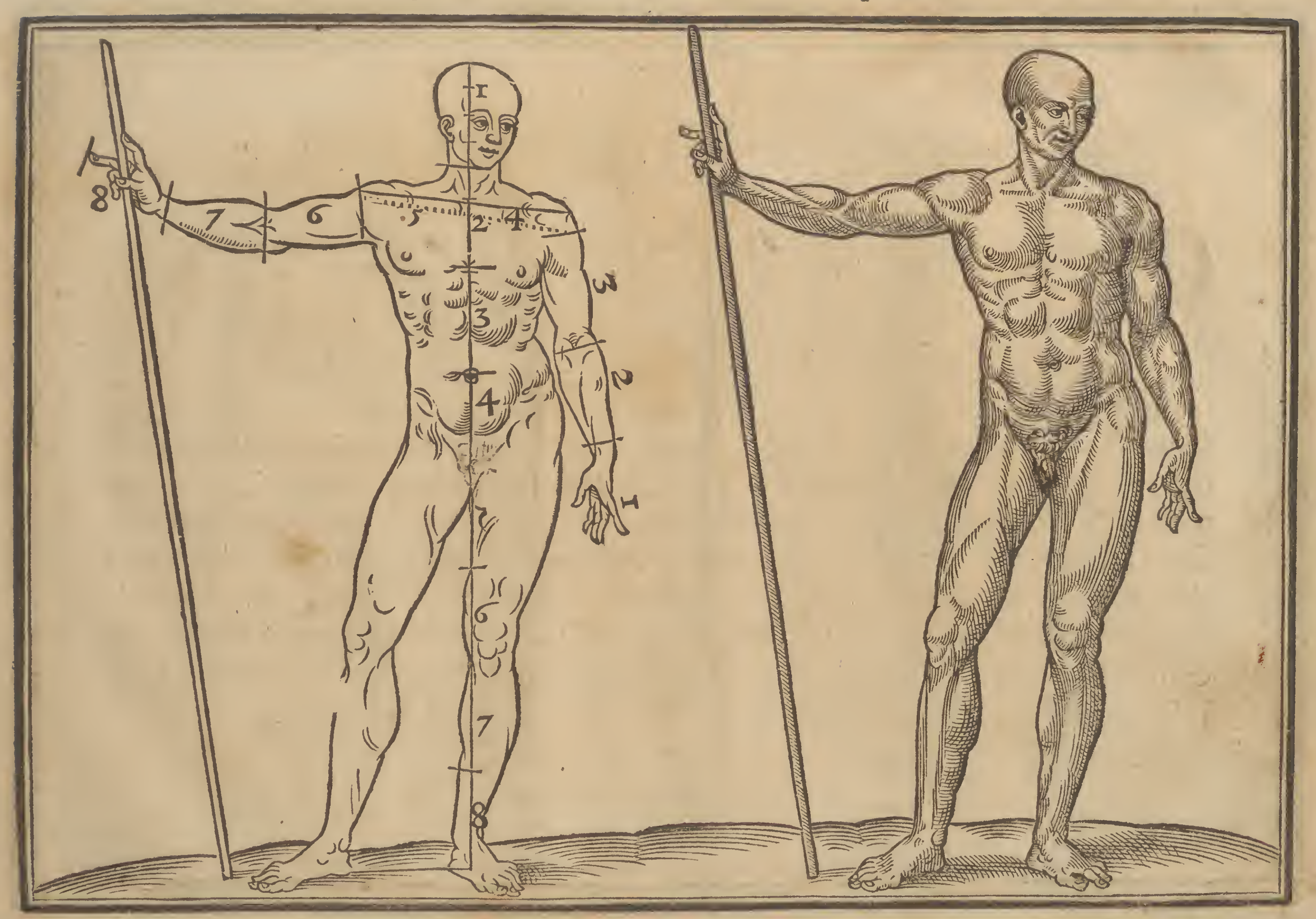
LA regle precedante ſans rien innouer ny changer, nous ſeruira pour la preſente figure veuë par derriere, tellement que les proportions & meſures qui ſont gardees & obſeruees en ladite precedente figure, ſont les meſmes meſures de la preſente: pour ce n'eſt beſoin d'en faire autre repetition, ny autre diſcours, puis que c'eſt la choſe meſme.



POVR LA FIGVRE DE L'HOMME VEVE DE FRONT OV PAR DEVANT.

EN ceste premiere figure veuë par le deuant nous declarerons les mesures qu'il faut obseruer depuis la sommité de la teste, iusques à la plante des pieds, qui sont en nombre de huict mesures de teste, & la teste quatre mesures de nez, lesquelles huict mesures faut marquer sur vne ligne perpendiculaire, dont la teste fait la 1. marque, la seconde iusques aux tetins 2. la tierce iusques au nombril 3. la quatre iusques aux genitoires faisant la moitié du corps 4. la cinquiesme à la moitié de la cuisse 5. la sixiesme au dessous du genouil 6. la septiesme au dessous de la ratte 7. la huictiesme iusques au talon & plante du pied 8. Semblablemēt les mesmes huict mesures s'obseruēt depuis les extremitez des doigts de la main dextre, iusques à l'extremité des doigts de l'autre main senestre: la largeur des espaules contient deux mesures de teste, & à l'endroit des hanches deux mesures de visage, qui font 6. longueurs de nez, comme il appert en la simple presente figure, où il n'y-a que le traict, qui nous sert d'ordonnance ou esbauchement, pour venir aux ombres & perfection de l'autre figure, y obseruant le mesme traict & mesure qu'à la premiere. Et quand aux particularitez, nous en auons declaré plus amplement les proportions & mesures cy-deuant.

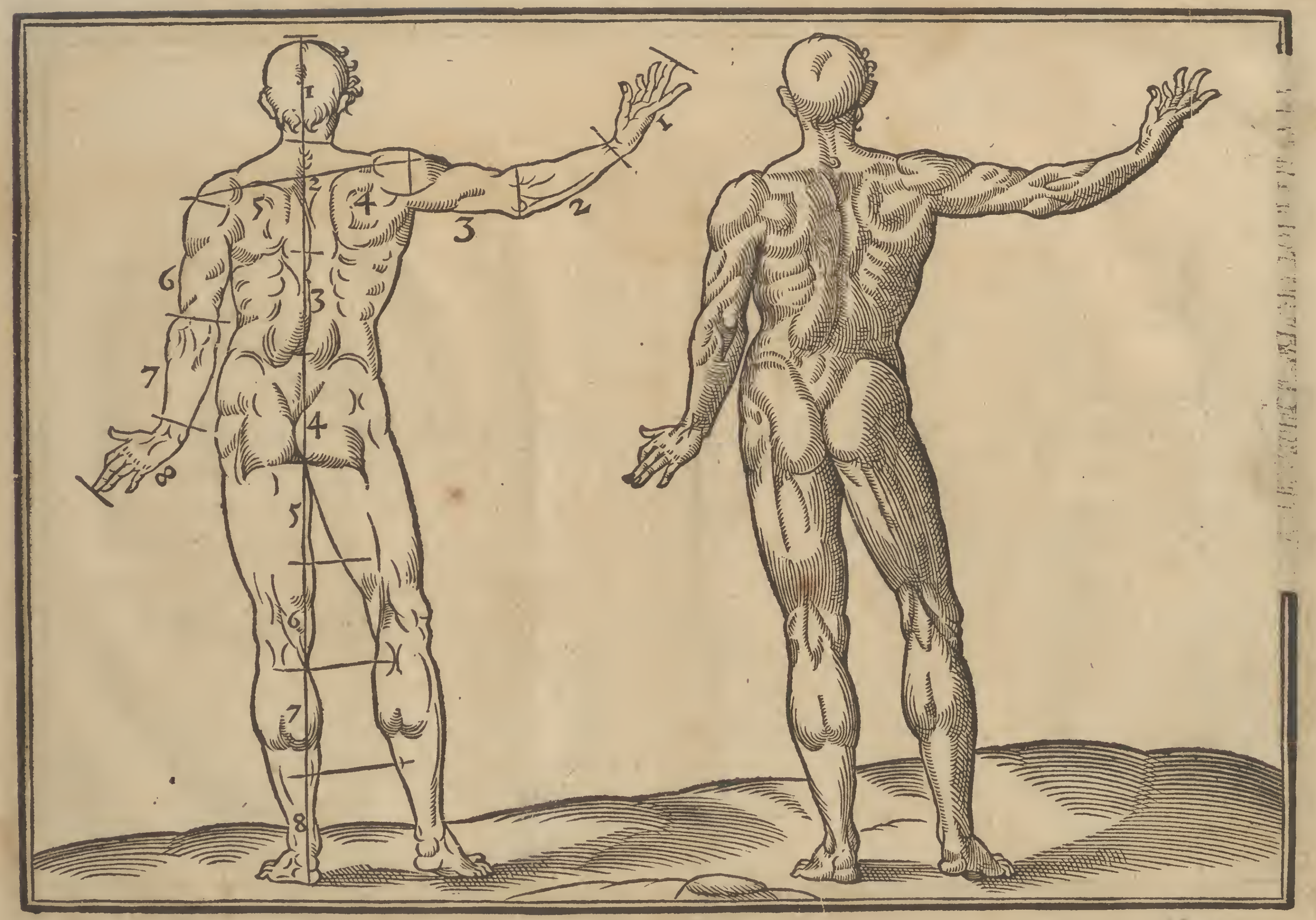
Pour la figure de l'homme veue de front, ou par deuant.



SECONDE FIGVRE ENTIERE VEVE
PAR DERRIERE.

COntinuant la seconde figure veuë par le derriere, faut pareillement obseruer les 8. mesme mesures & proportions sur la ligne perpendiculaire, & semblablement depuis les extremitez des doigts d'vne main à l'autre. Et faut noter que la mesure de la main ne contient que trois longueurs de nez, & que la quarte partie est comprise au poignet & ioincture de la main, & du bras : la grosseur de laquelle ioincture est de la mesure de la longueur du nez, & à l'endroit du coude veu par deuãt & derriere de la grosseur du col, qui contient deux parties de nez : les genouls sont de mesme grosseur, la cuisse par le haut à l'endroit des genitoires de la grosseur de la teste, faisant 3. mesures de nez, & venãt aux bas des iambes à l'endroit des cheuilles du pied de la grosseur du nez, cõme au poignet des bras : le pied veu de son long, est de la mesme mesure d'vne teste, comme il est plus amplement declaré aux particularitez, & comme il appert en la simple figure du traict, seruant d'esbauchement pour venir à la figure representee auec ses ombres.

Seconde figure entiere veuë par derriere.



TIERCE FIGVRE ENTIERE DE L'HOMME, VEVE PAR LE COSTE'.

LA tierce figure veuë par le costé, se fait par la mesme regle que les precedentes, sçauoir sur la perpendiculaire les huict proportions & mesures. A l'endroit de l'estomach & le palleron, faut obseruer cinq proportions & mesures du nez, à l'endroit des hanches 4. mesures dudit nez, & le reste comme les susdites figures : & quant à la teste veuë de costé, est plus large d'vne tierce partie de nez que la teste veuë de front, la cuisse de costé est aussi de la mesme mesure & proportion : & pour le regard du bras qui se leue en haut, d'autant qu'il consiste en racourcissement, nous declarerons la regle & la methode qu'il faut tenir pour ce faire en temps & lieu. Le pied de la presente figure est de la mesure & proportion de la longueur de la teste, comme a esté dit cy deuāt, & comme il se voit par la figure du traict simple, qui sert aussi pour la mesme figure, auec ses ombres selon que le iour donne.

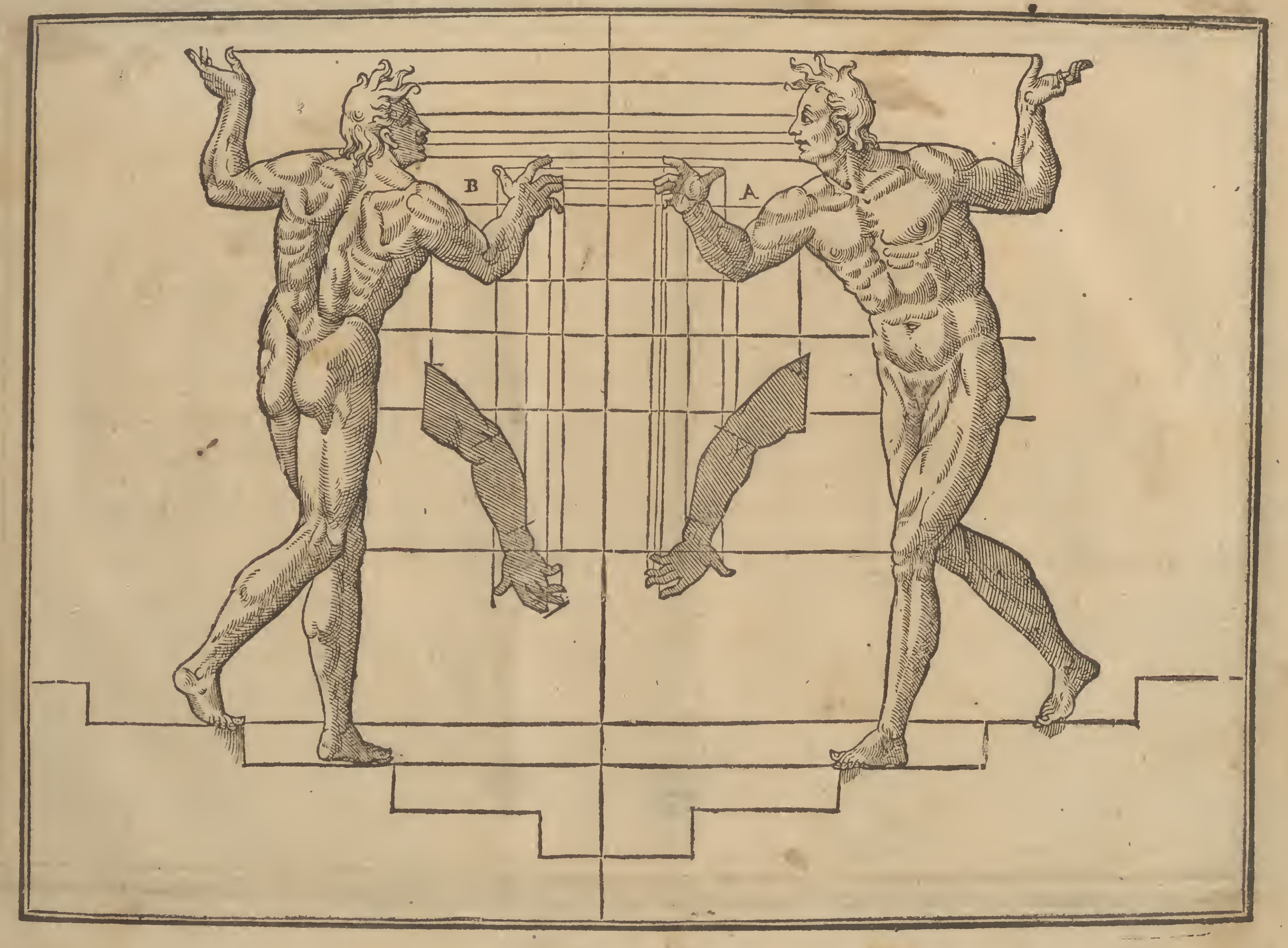
Tierce figure entiere de l'homme, veue par le costé.



DEMONSTRATION DE DEVX FIGVRES VEVES, L'VNE PAR LE DEVANT ET *l'autre par le derriere.*

CEs deux figures nous ſont propoſees pour demonſtrer que d'vne figure veuë par deuant, nous en pouuons faire le derriere à l'oppoſite, ou bien veuë par derriere en faire le deuant (comme il appert par ces figures) & eſt icy remarqué les bras racourcis marquez AB, par leurs ombres (comme a eſté par cy deuant declaré) de ſorte que pour auoir le racours, faut vſer de la methode ordinaire.

Demonſtration de deux figures veuës, l'vne par le deuant, & l'autre par le derriere.





DEMONSTRATION DE DEVX AVTRES FIGVRES

ASSISES, L'VNE VEVE PAR DEVANT, ET L'AVTRE *par derriere, toutes deux d'vn meſme traict*

EN ces deux autres figures cy aſſiſes, nous eſt demonſtré que par le traict de l'vne deſdites figures, l'autre s'en faict à l'oppoſite, tellement que c'eſt la meſme precedente regle, & le racours des bras ſe faict ſemblablement ainſi, de ſorte qu'il n'y a nulle difference entre les precedentes figures, & celle-cy.

Demonstration des 2. autres figures assises, toutes deux d'vn mesme traict.

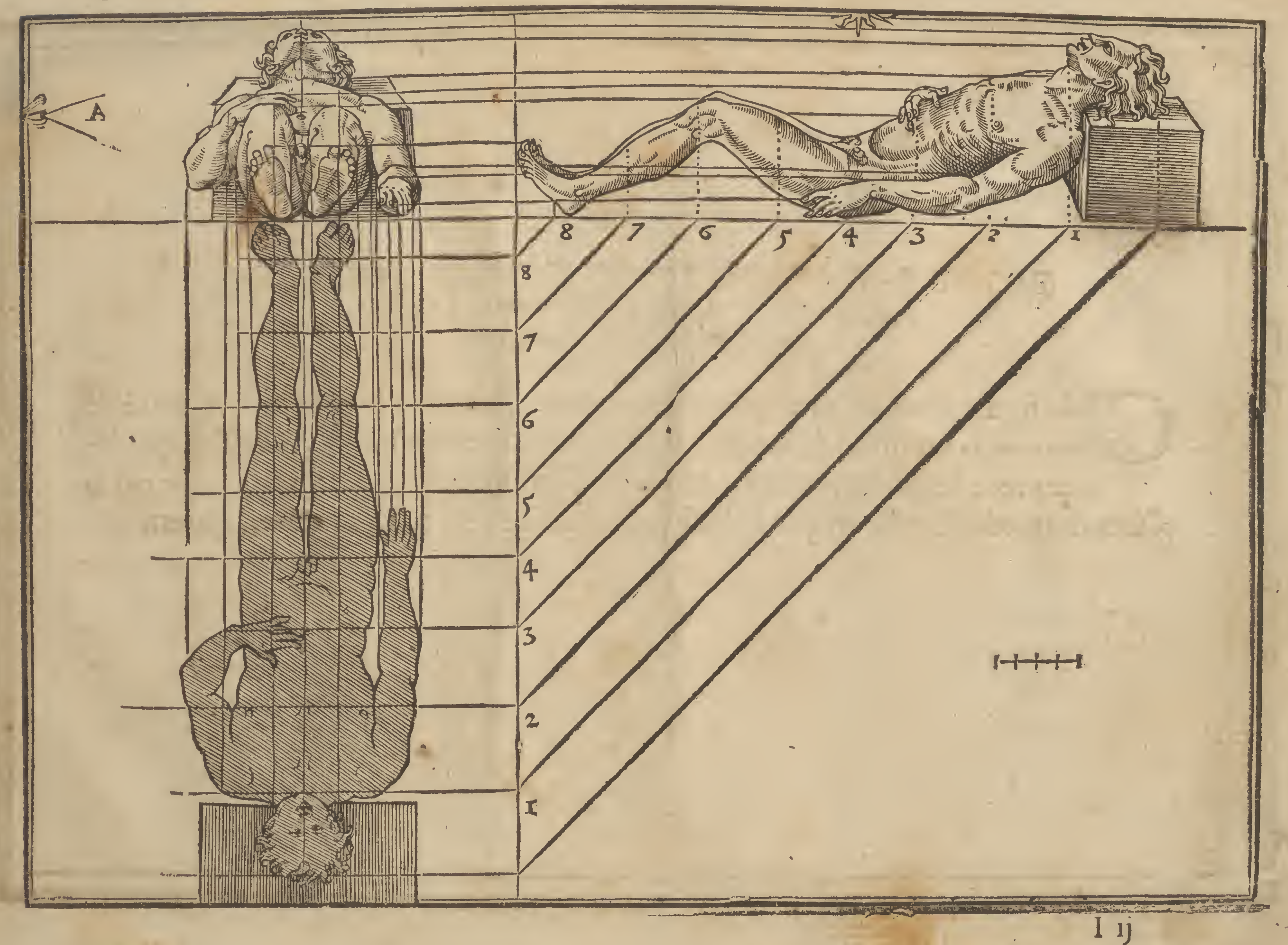


FIGVRE ENTIERE DV CORPS HVMAIN RACOVRCIE DE FRONT, VEVE PAR LA PLANTE DES *pieds, le ventre deſſus.*

AYANT obſerué les proportions & meſures de la figure veue par le coſté, de ſon lõg toute eſtendue marquee ſur la ligne à niueau 1.2.3.4.5.6.7. 8. la reflexion d'icelle, & faut tirer diagonalement des lignes paralleles iuſques ſur la ligne perpendiculaire, prouenante de l'extremité des doigts des pieds de ladite figure, faiſant leurs termes ſur ladite perpendiculaire marquez 1.2.3. 4.5. 6.7.8. & deſdits termes faut tirer lignes à niueau paralleles à la ſuſdite ligne, pour en faire l'ombre de ladite figure, & ſur les eſpaces 1. 2.3.4.5.6. 7.8. faut obſeruer ce qui eſt repreſenté en la figure premiere veue de coſté : mais faut touſiours vſer de la cõſideration que l'ombre qui en prouient eſt tout de front, comme ſi le ſoleil donnoit directement à plomb deſſus ladite figure, comme il appert en ladite figure de l'ombre, obſeruant ſes proportions & meſures en ſa largeur. Et pour en auoir la figure racourcie, faut tirer lignes perpendiculaires montantes iuſques aux interſections des lignes à niueau procedantes de la premiere figure, eſtendue de ſon long veue de coſté, comme il ſe voit en ceſte figure racourcie eſtant directement à plomb & perpendiculairement: & tout ainſi que l'œil marqué A, regarde par la plante des pieds la figure qui eſt eſtendue de ſon long, ainſi ſe voit la figure racourcie.

La petite meſure ſeparee en 4. parties egales, repreſente la meſure de la teſte qu'il a fallu faire plus petite que la precedente des particularitez, pour faire nos figures entieres.

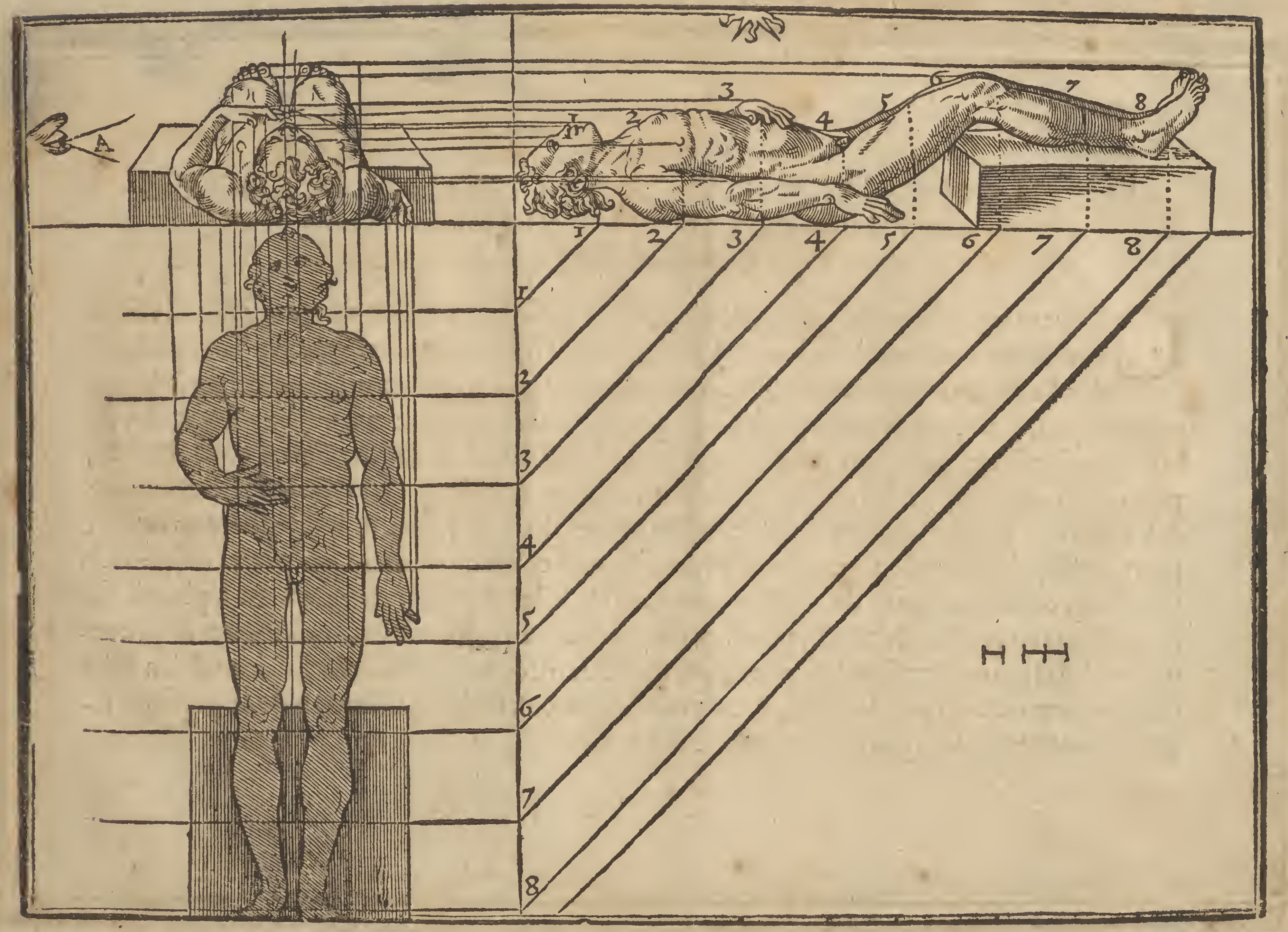
Figure entiere du corps humain racourcie de front, veuë par la plante des pieds, le ventre dessus.



FIGVRE ENTIERE DV CORPS HVMAIN RACOVRCIE DE FRONT, VEVE PAR LA *ſommité de la teſte, le ventre deſſus.*

CEſte figure auec ſes proportions & meſures, comme la precedente veuë de front par la ſommité de la teſte, ſe faict par les meſmes raiſons & regles que ladite precedente, & n'y a nulle difference, ſinon que la precedente ſe voit par la plante des pieds, & celle-cy par le deſſus ou ſommité de la teſte, comme il appert.

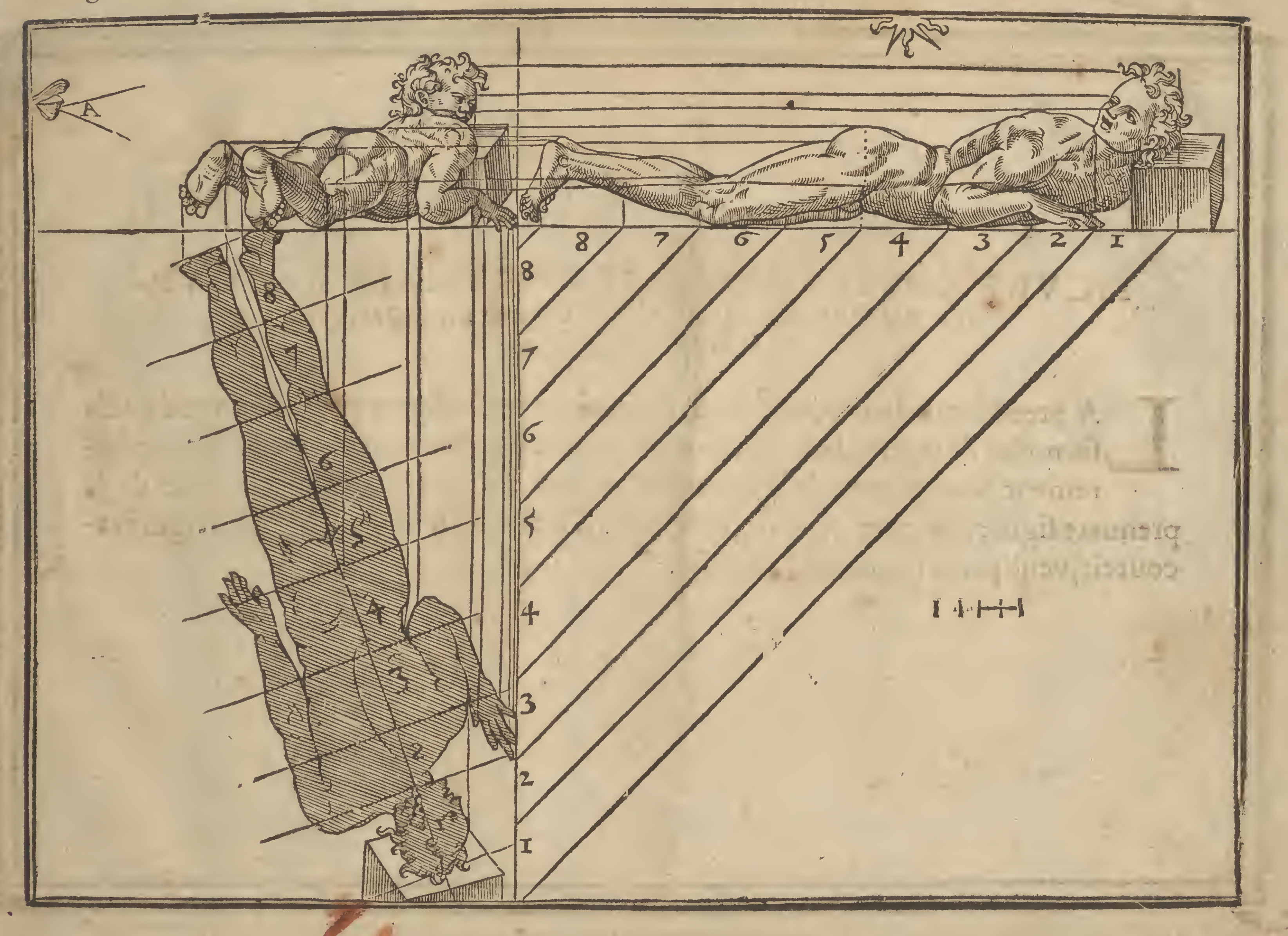
Figure entiere du corps humain racourcie de frõt, veuë par la sõmité de la teste, le ventre dessus.



FIGVRE ENTIERE DV CORPS HVHAIN RACOVRCIE VN PEV DE COSTE', VEVE PAR LA PLANTE *des pieds, le dos dessus.*

COMME nous auons monstré par cy deuant aux figures precedentes, ainsi faut il vser de semblable methode à celle-cy, & ayant faict la figure estenduë de long par le costé, le dos dessus, faut aussi obseruer ses proportions & mesures, comme il appert sur la ligne à niueau 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. & renuoyer lesdites proportions & mesures par lignes diagonales sur la perpendiculaire, qui separe la figure racourcie & l'ombre de la susdite figure veuë de costé: puis pour faire la figure de l'ombre, faut tirer vne ligne penchante au milieu de ladite figure, & y obseruer les proportions & mesures marquees 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. la premiere marque 1. pour la teste, la seconde 2. pour les espaules, & ainsi consequemment des autres iusques à la 8. mesure, & faire la figure de l'ombre comme si le soleil donnoit directement à plomb sur le dos, pour en prendre le traict, puis faut tirer lignes perpendiculaires, montantes & procedantes de la figure estenduë de son long, & veuë de costé, desquelles intersections il s'en faict la ligne racourcie vn peu de costé, & comme il appert en la demonstration de la presente figure estant veuë par la plante des pieds, le dos dessus.

Figure entiere du corps humain racourcie vn peu de costé, veuë par la plante des pieds le dos dessus.



FIGVRE ENTIERE DV CORPS HVMAIN RACOVRCIE VN PEV DE COSTE VEVE PAR LA SOMMITE *de la teste, le dos dessus.*

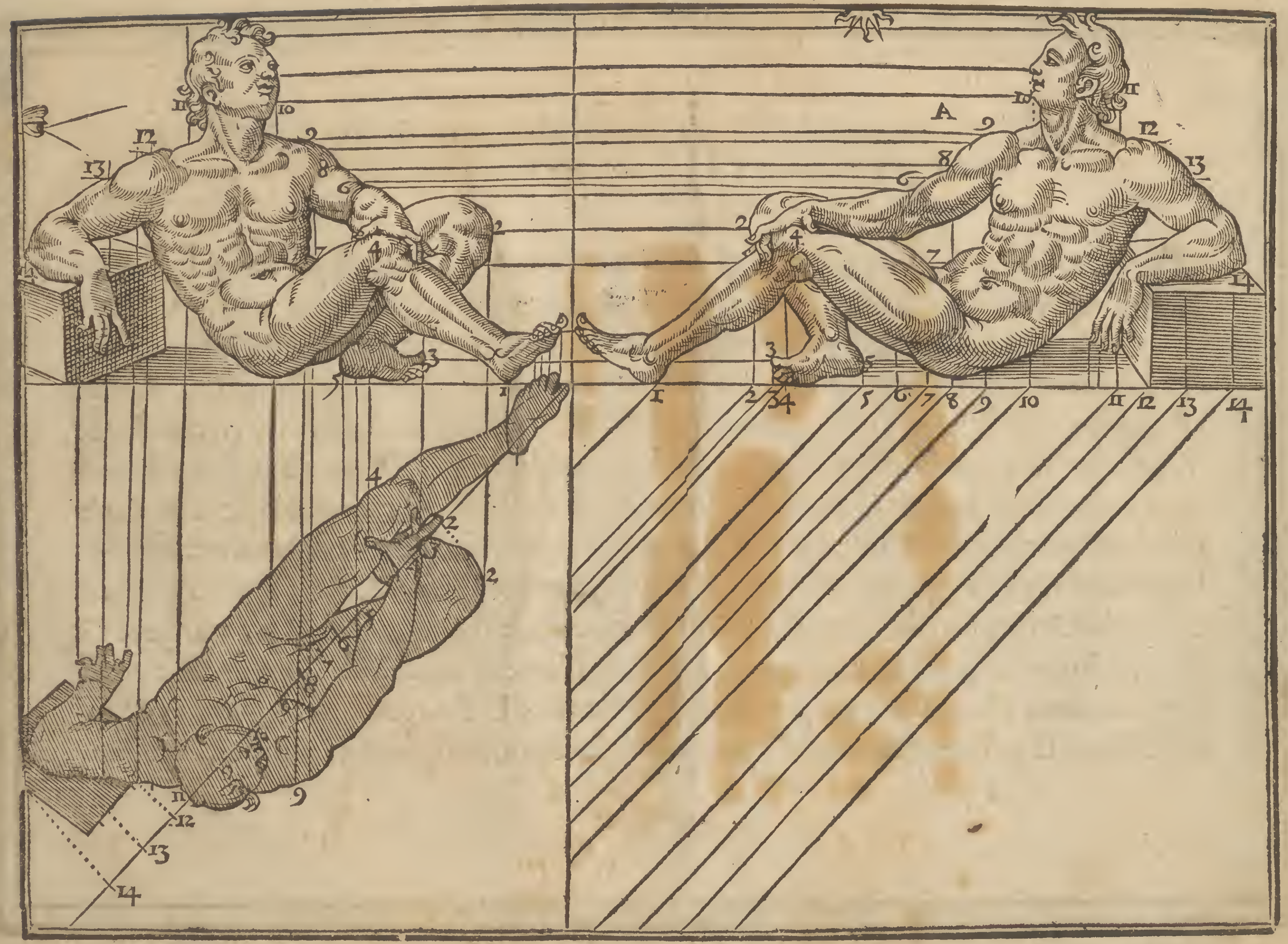
LA precedente demonstration nous seruira en ceste figure racourcie, veuë par la sommité de la teste, sans rien changer : car des lignes montantes perpendiculairement procedantes de la figure de l'ombre, iusques aux lignes à niueau de la premiere figure marquee A, les intersections d'icelles nous donnent nostre figure racourcie, veuë par la sommité de la teste.

Figure entiere du corps humain, racourcie vn peu de costé, veuë par la sõmité de la teste, le dos dessus



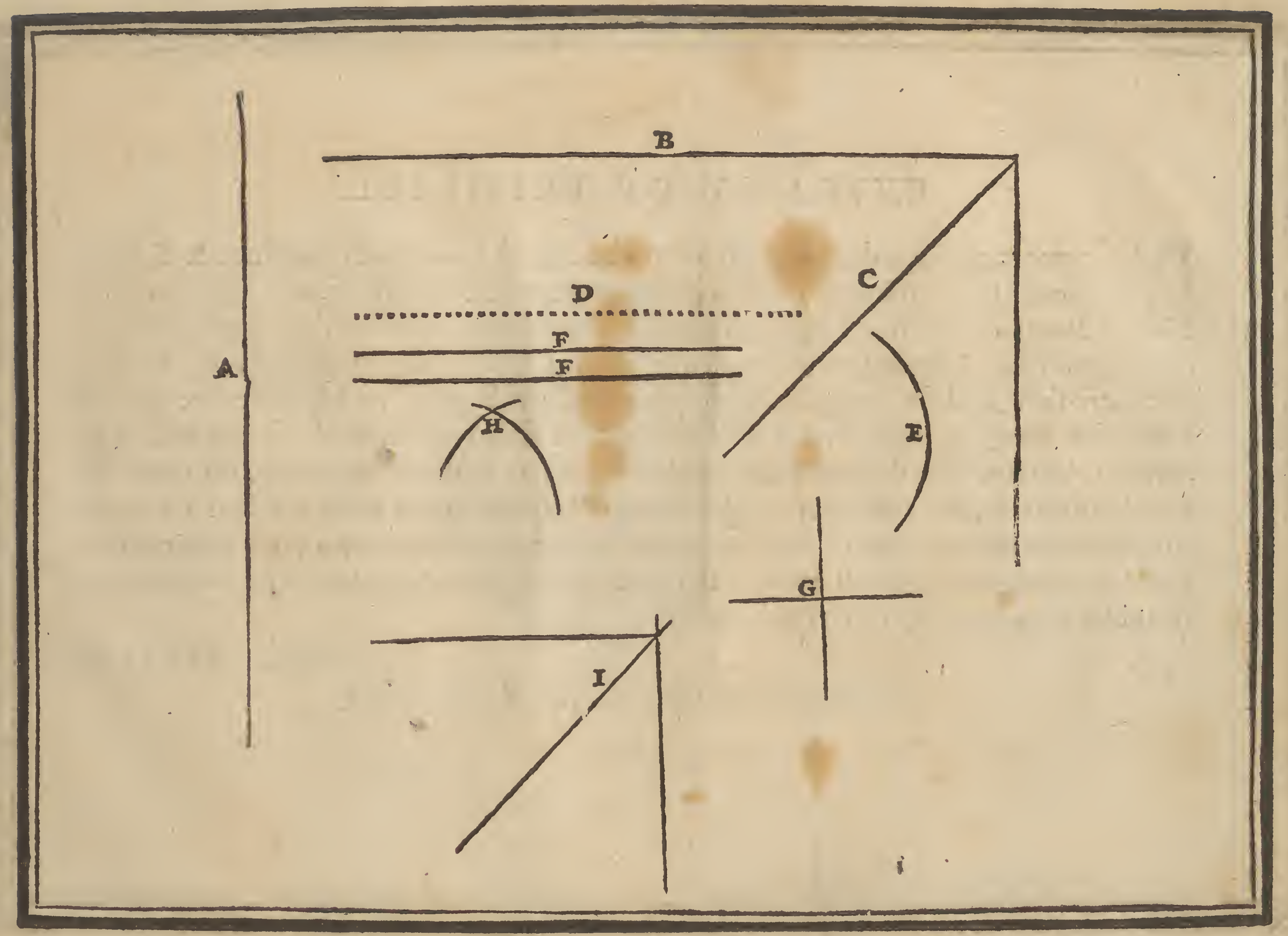
CONFIRMATION DES FIGVRES RACOVRCIES.

CEs deux figures nous ſont repreſentees pour plus amplement verifier les precedentes, & pour monſtrer que tant plus l'ombre des figures eſt perpendiculaire, d'autant plus les figures ſont racourcies, comme il appert par les marques 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. ſur la ligne penchante, & ſur laquelle faut repreſenter l'ombre de la figure marquee A, qui eſt noſtre premier ſubiect, & vſant de la regle generale, nous en auons noſtre figure racourcie.


A

ADVERTISSEMENT TOVCHANT LES LIGNES ET INTERSECTIONS QVI SONT AVX *figures de ce Liure.*

AMY Lecteur, d'autant qu'il est faict mention en ce liure de plusieurs lignes & intersections, qui sont necessaires pour l'intelligence, vsage, & pratique de ceste œuure, i'ay voulu icy te representer lesdites lignes & intersections, & declarer comme on les appelle communément. La ligne perpendiculaire ou a plomb est marquee A, la ligne à niueau ou niuelee B. la ligne penchante tant d'vn costé que d'autre, autrement dite Diagonale, que les menuisiers appellẽt ligne à anglet, est marquee C. la ligne punctee D. la ligne courbe qui se faict auec le compas E. & la ligne parallele est marquee F. Par le moyen desquelles lignes s'engendrent les intersections suiuantes: sçauoir l'intersection de la ligne perpendiculaire, & de la ligne a niueau, qu'on dit Orthogonale, & que les Massons appellẽt le traict quarré, & est marquee G. l'intersection de lignes courbes marquee H. Et l'intersection de la Diagonale auec la ligne a niueau, & la ligne perpendiculaire marquee I. Toutes lesquelles lignes & intersections se peuuent faire par lignes punctees, comme il plaist a l'ouurier.


B
A
C
D
F
F
H
E
G
I

EXTRAICT DV PRIVILEGE.

PAR grace & priuilege du Roy, il eſt permis à IEAN LE CLERC, marchant & Tailleur d'hiſtoires à Paris, d'Imprimer ou faire Imprimer, vendre & diſtribuer vn liure intitulé, *Liure de Pourtraiture de Iean Couſain, Peintre & Geometrien tres-excellent*, &c. auec defences à tous Imprimeurs, Libraires, ou autres, de quelque qualité & condition qu'ils ſoyent, de faire, ny contre-faire, aptiſſer, ny agrandir, ou pocher leſdites figures, ny expoſer en vente ledit Liure, ſans congé ou permiſſion dudit le Clerc, & ce iuſques au terme de ſix ans finis & accomplis, à commencer du iour & date que ledit liure ſera acheué d'imprimer, ſur peine d'amende arbitraire, & confiſcation deſdits liures : & outre voulons qu'en mettant à la fin ou au commencement du liure ce preſent extraict du Priuilege, il ſoit tenu pour deuëment ſignifié, comme plus à plain eſt declaré és lettres Patentes, donnees à Mantes le trezieſme iour de Iuillet 1593. Par le ROY en ſon Conſeil.

Signé, BERNARD.

Acheué d'Imprimé ce 6. Iuin, par D L C. 1608.



